DIAC
groupe RCI Banque

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 décembre 2014

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL **3**

RAPPORT DE GESTION **5**

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS **9**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES **12**

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES STATUTAIRES **59**

ETATS FINANCIERS STATUTAIRES **62**

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **96**

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 décembre 2014

Attestation de la personne physique responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. Le rapport de gestion inclus dans le présent rapport financier ne contient pas toutes les informations visées par le code de commerce. Celles-ci seront incluses dans le rapport de gestion qui sera présenté à l'assemblée générale des actionnaires.

Le 24 mars 2015
Le Président du Conseil d'Administration
Dominique Thormann

RAPPORT DE GESTION

31 décembre 2014

GROUPE DIAC - ACTIVITE COMMERCIALE (A FIN DECEMBRE 2014)

Les immatriculations

Le marché automobile toutes marques est en hausse de 0,5% par rapport à fin décembre 2013, avec 2.17 millions de véhicules vendus.

Dans ce contexte, Renault atteint un volume de 471 729 immatriculations, pour une part de marché VP+VU en hausse de 0,7 pt à 21,8%.

76 689 véhicules Nissan ont été immatriculés depuis le début de l'année, en hausse de +6,9% par rapport à l'année dernière. La part de marché de la marque est en hausse de +0,2pt à 3,5%.

Les ventes de Dacia représentent 105 896 immatriculations, en hausse de 12,9% par rapport à l'année dernière. La part de marché augmente de 0,5 pt à 4,9%.

L'activité du Groupe Diac

Le Groupe Diac a réalisé 325 976 nouveaux dossiers, contre 304 338 en 2013. La performance commerciale du Groupe Diac est en hausse en 2014, la pénétration VN toutes marques s'établissant à 38,0% (+1.2 pt par rapport à 2013).

La marge acquise complète s'établit à 310,5 Meur.

- **En VN Renault,**

Les volumes financés s'inscrivent à 183 794 dossiers, en hausse de +6,5% par rapport à 2013. Le taux de pénétration sur immatriculations Renault s'établit à 39,0%, en hausse de +0,9 pt par rapport à 2013.

DIAC (99 164 dossiers contre 85 304 en décembre 2013)

La performance de Diac s'inscrit en hausse par rapport à l'an passé. Le taux de pénétration sur les particuliers augmente de +0,4 pt passant de 42,9% à 43,3%.

DIAC LOCATION (84 630 dossiers contre 87 239 en décembre 2013)

La performance de l'activité entreprise a souffert principalement sur les segments Overlease (-1 465 dossiers), DL Clients (-1 223 dossiers) et Auto-écoles (-1 000 dossiers).

- **En VN + VO Nissan**, les financements sont en net développement avec 29 755 dossiers réglés, consécutifs à la hausse des immatriculations VN de Nissan.

- **L'activité VO Renault** est en baisse par rapport à 2013 avec 67 856 dossiers réglés en 2014. Cependant, la performance des dossiers à particuliers est en forte hausse (59 531 dossiers en 2014 contre 54 546 dossiers en 2013).

- **L'activité Dacia** est en hausse. Le taux d'intervention VN gagne 4,0 pts passant de 33,3% en 2013 à 37,3% en 2014. Le nombre de dossiers réglés VN+VO en 2014 est en hausse à 44 212 (contre 35 356 en 2013).

  Les montants financés s'élèvent à 3,73 Geur contre 3,65 Geur en 2013 (soit +2,1%).

- **Les financements aux réseaux (activité COGERA)** affichent un encours productif moyen de 2,59 Geur (hors affacturage), en hausse de +10,7 % par rapport à fin 2013 :

  - Les facturations en volume VN toutes marques sont en hausse de +1,1% atteignant 511 873 facturations à fin décembre 2014.

  - La Durée Moyenne de règlements (DMR) a augmenté de +2 jours à près de 62 jours.

GROUPE DIAC – PRESENTATION FINANCIERE (A FIN DECEMBRE 2014)

Le résultat avant impôts du Groupe Diac s'établit à fin décembre 2014 à 168,8 Meur, en hausse de +18,1 Meur par rapport à 2013. Cette évolution s'explique par :

- **Une marge brute hors services en baisse de -3,7 Meur :**

Essentiellement :
- la baisse de la marge brute financière sur les activités de financement à la clientèle, conséquence de la baisse des taux des productions du portefeuille.

- **Une amélioration de +5,9 Meur de la marge sur services :**

Essentiellement :
- Une amélioration des commissions des Assurances Maltaises liée principalement à l'augmentation du taux de commission:+7.4 Meur,
- Les participations bénéficiaires s'établissent à 9,8 Meur, soit -0,5 Meur par rapport à décembre 2013. Cette baisse s'explique principalement par la reprise de l'activité des assurances emprunteurs et pertes financières par les sociétés d'assurances de RCI Banque.
- Le résultat entretien est en baisse de -1,1 Meur.

- **Des autres produits et charges bancaires en hausse de +6,7 Meur :**

Essentiellement :
- un écart favorable de +2,6 Meur sur les produits et charges de fin de contrats,
- l'actualisation de la provision pour couvrir le risque de défaillance du réseau sur ses engagements de reprise ayant un effet favorable de +5,3 Meur.

- **Des coûts de distribution en évolution défavorable de -5,8 Meur :**

Essentiellement :
- la participation du constructeur au complément de la marge instantanée réalisée sur l'activité entreprise a généré une charge de -1.6 Meur cette année, en évolution défavorable de -5,6 Meur par rapport à fin décembre 2013.

- **Un coût du risque en évolution favorable de +11,6 Meur :**

Dont Diac +10,1Meur :

- **Activité clientèle** : effet favorable de +1,0 Meur :
  - *Branche automobile* : +2.0 Meur :
    - Baisse des masses en recouvrement à - 90 jours,
    - Baisse du stock en contentieux de-11,4 Meur et amélioration du taux de récupération.
  - *Facility Management* : -0,8 Meur
  - *Sep Novafi* : Ecart défavorable de -0,2 Meur.

- **Activité Financement réseaux** : effet favorable de +9,2 Meur :
  - Hausse du provisionnement collectif : impact de -3,8 Meur,
  - Baisse du provisionnement technique : impact de +6,8 Meur,
  - Baisse du provisionnement des encours sous surveillance : impact de +6,3 Meur,
  - Hausse du provisionnement sur les encours douteux : impact de -0,8 Meur,
  - Baisse des abandons : impact de + 0,8 Meur.

Dont Diac Location +1,4 Meur

Essentiellement :

- La baisse des mutations au contentieux de -5,8 Meur.

- **Des frais de fonctionnement en évolution favorable de +4.0 Meur :**

Essentiellement :

- Une baisse des frais de personnel ayant un effet favorable de +1,9 Meur,
- Une hausse des frais d'intérimaires ayant un effet défavorable de -1,6 Meur,
- Un effet favorable de +0,9 Meur sur les frais immobiliers,
- Une baisse des Impôts et Taxes ayant un effet favorable de +2,9 Meur.

Les effectifs (y compris RGM) s'inscrivent à 1 221 CDI/CDD inscrits contre 1 243 à fin décembre 2013.

PERSPECTIVES 2015

L'année 2015 devrait être dans la même tendance que l'année 2014 avec néanmoins une très faible hausse du marché toutes marques. L'Alliance devrait toutefois constater une légère amélioration de sa part de marché et de ses immatriculations. Les lancements du nouvel Espace et de Kadjar devraient contribuer à la performance de 2015.

En conséquence l'EPM Clientèle et Réseau sont attendus en légère hausse.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

31 décembre 2014

KPMG S.A.
Siège social
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG Audit
1/2, Place des Saisons
92400 Courbevoie -
Paris-La Défense 1
France

DIAC

Société Anonyme
Siège social : 14, avenue du Pavé Neuf - 93168 Noisy-Le-Grand Cedex
Capital social : €.61 000 000

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe DIAC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Estimations comptables

Votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.D, 2.E, 6.4, 6.12 et 6.25 de l'annexe.
Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des dépréciations s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques et déterminer leur niveau de couverture.
Nous avons apprécié l'analyse des risques encourus sur une sélection de débiteurs individuels ainsi que, pour une sélection de portefeuilles évalués collectivement, les données et les paramètres sur lesquels votre société a fondé ses estimations.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Courbevoie, le 8 avril 2015

KPMG S.A.	ERNST & YOUNG Audit
Valéry Foussé *Associé*	Bernard Heller *Associé*

DIAC
groupe RCI Banque

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2014

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT **14**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES **16**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES **17**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES **18**

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS 18
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES 18
   - *A) Evolutions des principes comptables* *18*
   - *B) Principes de consolidation* *20*
   - *C) Présentation des états financiers* *20*
   - *D) Estimations et jugements* *20*
   - *E) Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »* *20*
   - *F) Les contrats de « Location Opérationnelle » (IAS 17)* *22*
   - *G) Opérations entre le groupe DIAC et l'alliance Renault - Nissan* *23*
   - *H) Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres (IAS 39)* *23*
   - *I) Immobilisations (IAS16 / IAS36)* *24*
   - *J) Impôts sur les résultats (IAS12)* *24*
   - *K) Engagements de retraite et assimilés (IAS 19)* *24*
   - *L) Passifs financiers (IAS 39)* *25*
   - *M) Emissions structurées et dérivés incorporés (IAS 39)* *25*
   - *N) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)* *25*
   - *O) Secteurs opérationnels (IFRS 8)* *27*
3. STRUCTURE DU GROUPE 28
4. ADAPTATION AU NOUVEL ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER 28
5. REFINANCEMENT 29
6. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 30
7. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES 54

LES RISQUES FINANCIERS **55**

BILAN CONSOLIDE

ACTIF - en millions d'euros	Notes	12/2014	12/2013
Instruments dérivés	2		7
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3	2 232	2 301
Prêts et créances sur la clientèle	4 et 5	9 409	9 221
Comptes de régularisation et actifs divers	6	317	359
Opérations de location opérationnelle	4 et 5	145	107
Immobilisations corporelles et incorporelles	7	20	21
TOTAL ACTIF		**12 123**	**12 016**

PASSIF - en millions d'euros	Notes	12/2014	12/2013
Instruments dérivés	2		
Dettes envers les établissements de crédit	8.2	8 185	8 467
Dettes envers la clientèle	8.3	22	14
Dettes représentées par un titre	8.4	2 323	2 126
Comptes de régularisation et passifs divers	10	765	640
Provisions	11	55	50
Dettes subordonnées	13	11	10
Capitaux propres		762	709
- Dont capitaux propres part des actionnaires de la société mère		*762*	*709*
Capital souscrit et réserves liées		*61*	*61*
Réserves consolidées et autres		*606*	*565*
Gains ou pertes latents		*(6)*	*(2)*
Résultat de l'exercice		*101*	*85*
TOTAL PASSIF		**12 123**	**12 016**

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	12/2014	12/2013
Intérêts et produits assimilés	20	475	490
Intérêts et charges assimilées	21	(257)	(260)
Commissions (Produits)		1	1
Commissions (Charges)		(1)	(2)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résulta	22	(1)	(2)
Produits (charges) nets des autres activités	23	103	91
PRODUIT NET BANCAIRE		**320**	**318**
Charges générales d'exploitation	24	(121)	(126)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(4)	(4)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**195**	**188**
Coût du risque	25	(26)	(37)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**169**	**151**
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés			
RESULTAT AVANT IMPOTS		**169**	**151**
Impôts sur les bénéfices	26	(68)	(66)
RESULTAT NET		**101**	**85**
Dont part des actionnaires de la société mère		101	85
Résultat net par action (*) et en euros		25,17	21,17
Résultat net dilué par action et en euros		25,17	21,17

(*) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapporté au nombre d'actions

ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En millions d'euros	12/2014	12/2013
RESULTAT NET	**101**	**85**
Autres éléments du résultat global	**(4)**	**23**
Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies	(4)	
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résu	**(4)**	
Opérations de couverture de flux de trésorerie		23
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		**23**
RESULTAT GLOBAL	**97**	**108**
Dont part des actionnaires de la société mère	97	108

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Capital (1)	Réserves liées au capital	Réserves consolidées (2)	Ecarts de conversion	Gains / pertes latents ou différés (3)	Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	**Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)**	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	**Total capitaux propres conso.**
Capitaux propres au 31 décembre 2012	**61**		**498**		**(25)**	**118**	**652**	**1**	**653**
Affectation du résultat de l'exercice précédent			118			(118)			
Capitaux propres au 1 janvier 2013	**61**		**616**		**(25)**		**652**	**1**	**653**
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					23		23		23
Résultat de la période avant affectation						85	85		85
Résultat global de la période					***23***	***85***	***108***		***108***
Effet des variations de périmètre et autres			1				1	(1)	
Distribution de l'exercice			(52)				(52)		(52)
Capitaux propres au 31 décembre 2013	**61**		**565**		**(2)**	**85**	**709**		**709**
Affectation du résultat de l'exercice précédent			85			(85)			
Capitaux propres au 1 janvier 2014	**61**		**650**		**(2)**		**709**		**709**
Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies					(4)		(4)		(4)
Résultat de la période avant affectation						101	101		101
Résultat global de la période					***(4)***	***101***	***97***		***97***
Distribution de l'exercice			(44)				(44)		(44)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	**61**		**606**		**(6)**	**101**	**762**		**762**

(1) Le capital social de DIAC S.A de 61 millions d'euros est composé de 4.000.000 actions de 15,25 euros entièrement libérées et détenues par RCI Banque SA.

(2) En 2013, la distribution de 51.76 millions d'euros concerne pour 21.76 millions d'euros le solde au titre de l'exercice 2012 et un acompte de 30 millions d'euros au titre de l'exercice 2013.

En 2014, le versement de 43.68 millions d'euros correspond pour 3.68 millions d'euros au solde sur l'exercice 2013 et un acompte de 40 millions d'euros au titre de l'exercice 2014.

(3) Comprend les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie, nulles à fin 2013 et 2014.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	**101**	**85**
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4	4
Dotations nettes aux provisions	(17)	(15)
Produits et charges d'impôts différés	8	22
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	1	2
Capacité d'autofinancement	**97**	**98**
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	157	(42)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajusteme	**153**	**(29)**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	489	294
- Encaissements /décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	*151*	*(1 386)*
- Encaissements /décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	*338*	*1 680*
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(305)	(20)
- Encaissements /décaissements liés aux créances sur la clientèle	*(306)*	*(21)*
- Encaissements /décaissements liés aux dettes sur la clientèle	*1*	*1*
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	210	(519)
- Encaissements /décaissements liés aux dettes représentées par des titres	*194*	*(442)*
- Encaissements /décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	*16*	*(77)*
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		2
Diminution / augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opé	**395**	**(242)**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	**649**	**(186)**
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(3)	(5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	**(3)**	**(5)**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(44)	(52)
- Dividendes versés	*(44)*	*(52)*
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	**(44)**	**(52)**
Effet des variations des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équiv		
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (	**602**	**(243)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	(541)	(297)
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	*(541)*	*(297)*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	61	(540)
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	*153*	*157*
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	*(92)*	*(697)*
Variation de la trésorerie nette	**602**	**(243)**

La ligne 'Trésorerie et équivalents de trésorerie' est composée d'opérations au jour le jour et de dépôts à vue. Ces éléments constitutifs sont présentés en notes 3 et 8.2.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

DIAC S.A, société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 61 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit , et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 702 002 221.

Le siège social de DIAC S.A est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand CEDEX.

DIAC S.A a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés annuels du groupe DIAC au 31 décembre 2014 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe DIAC, pour l'année 2014, seront arrêtés par le Conseil d'Administration du 31 mars 2015 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 28 mai 2015.

Pour mémoire, les comptes consolidés du groupe DIAC, pour l'année 2013, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 mars 2014 et présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 22 mai 2014 qui a adoptée une distribution de dividendes de 8,42 euros par action, soit un total de 33,68 millions d'euros.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les comptes consolidés du groupe DIAC de l'exercice 2014 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2014 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

A) Evolutions des principes comptables

Au 31 décembre 2014, le groupe a appliqué les nouveaux textes suivants parus au Journal Officiel de l'Union européenne et d'application obligatoire.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 1er janvier 2014	
Amendement à la norme IAS 32	Présentation - Compensation des actifs financiers et passifs financiers
Amendement à la norme IAS 36	Informations à fournir sur les montants recouvrables des actifs non financiers
Amendement à la norme IAS 39	Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
Amendements d'IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27	Entités d'investissement

L'amendement de la norme IAS 32 apporte des précisions sur les conditions à remplir pour la compensation d'un actif et d'un passif financiers.

L'amendement à la norme IAS 36 requiert, pour les actifs ou Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) faisant l'objet d'une dépréciation ou d'une reprise de dépréciation, de publier le montant de leur valeur recouvrable et pour les actifs faisant l'objet

d'une dépréciation sur la base de leur juste valeur nette. de fournir des informations complémentaires (niveau de juste valeur…) pour les actifs faisant l'objet d'une dépréciation sur la base de leur juste valeur nette.

L'amendement à la norme IAS 39 permet de poursuivre la comptabilité de couverture dans le cas où un dérivé, désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'une novation lorsque celle-ci est la conséquence de nouvelles lois ou règlements.

Les amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 proposent une exemption de consolidation aux sociétés d'investissement. Ils sont sans conséquence pour le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe avait choisi d'appliquer dès le 1er janvier 2013 les textes suivants parus au Journal Officiel de l'Union européenne et d'application obligatoire au 1er janvier 2014.

Textes appliqués par anticipation au 1er janvier 2013	
IFRS 10	Etats financiers consolidés
IFRS 11	Partenariats
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
Amendements d'IFRS 10, d'IFRS 11 et d'IFRS 12	Etats financiers consolidés, partenariats et informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités - Dispositions transitoires
Amendement d'IAS 28	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation les amendements ci-dessous, parus au Journal Officiel de l'Union Européenne et dont l'application sera obligatoire pour le Groupe DIAC au 1er janvier 2015 ou postérieurement. Le groupe n'anticipe aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces amendements.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le Groupe	
IFRIC 21	Taxes
Amendement à IAS 19	Régimes à prestations définies – Cotisations des membres du personnel
Améliorations annuelles – Cycle 2010-2012	Diverses dispositions
Améliorations annuelles – Cycle 2011-2013	Diverses dispositions

Par ailleurs, l'IASB a publié de nouvelles normes majeures non adoptées à ce jour par l'Union Européenne. Le groupe procède actuellement à l'étude des impacts dans les comptes de ces nouveaux textes.

Nouvelles normes IFRS non adoptées par l'Union Européenne		**Date d'application selon l'IASB**
IFRS 9	Instruments financiers	1er janvier 2018
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirées de contrats conclus avec des clients	1er janvier 2017

B) Principes de consolidation

Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées au sens d'IFRS 10 ou d'IFRS 11 (influence notable – entreprises associées ou contrôle conjoint – co-entreprises), directement ou indirectement, par le groupe (filiales et succursales).

Les entreprises associées et co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Lorsqu'il est coparticipant dans une activité conjointe, le groupe comptabilise directement ses actifs et passifs (y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement et des passifs assumés conjointement), ainsi que les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe, sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'activité conjointe et les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement, le cas échéant.

Les actifs titrisés de DIAC S.A pour lesquels le groupe DIAC a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminées.

Les sociétés consolidées par DIAC S.A sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Nissan et Dacia.

C) Présentation des états financiers

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation RECO n° 2013-04 du 7 novembre 2013 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

D) Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le Groupe DIAC doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe DIAC revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Ces estimations sont prises en compte dans chacune des notes correspondantes.

E) Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »

Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». A ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les

clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au point E sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les «Produits (et charges) net(te)s des autres activités».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les « Autres produits d'exploitation bancaire » et « Autres charges d'exploitation bancaire ».

Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe DIAC :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement),
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie,
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des types de financement concernés.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Le classement en douteux d'une créance entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours sur le client concerné,
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lorsque la déchéance du terme (crédit) ou la résiliation du contrat (location) est prononcée en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme ou résiliation, elle intervient un an au plus tard après le classement en encours douteux.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

Dépréciation pour risque de crédit

Des dépréciations pour risque de crédit avéré sont constituées pour couvrir les risques de non - recouvrement des créances. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle (selon le cas, de manière unitaire ou à partir d'une approche statistique des risques) ou sur base collective et classées au bilan en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

Activité Clientèle

L'approche statistique sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement. Les créances « Clientèle» sont dépréciées par groupes de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation statistique sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de l'âge au douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées. Etant donné le caractère statistique de la méthode permettant de mesurer les flux de récupération prévisionnels, le calcul de la valeur recouvrable estimée est effectué non pas individuellement pour chaque créance, mais collectivement par génération de contrats.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit d' « incurred loss », le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

Dans le cas où l'approche statistique sur base individuelle n'est pas pertinente, les créances incidentées et douteuses font l'objet d'un suivi unitaire, la dépréciation est alors déterminée en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédure engagées.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Activité Réseau

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité réseau sont calculées selon 3 types de créances : incidentée, douteuse et saine et dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

Les créances non douteuses (incidentées ou saines) font l'objet d'une dépréciation sur base collective soit selon une base statistique (historique des trois dernières années) soit selon l'expertise interne validée par le Comité des Experts Risques Réseau Groupe présidé des membres du Comité Exécutif. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est généré par des faits tels que : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash,..) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels du groupe DIAC.

Quant aux encours non douteux et non incidentés qui sont ainsi classés sains, ils sont dépréciés de façon collective selon les risques de crédit. Les montants dépréciés sont déterminés en fonction des taux techniques et sectoriels du sain.

Règles de passage en pertes

Lorsqu'une créance présente un risque avéré depuis trois ans et qu'aucun élément ne permet d'envisager le recouvrement, le montant de la dépréciation est repris et l'encours brut est passé en pertes sur créances irrécouvrables.

Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe DIAC assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée / kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

a) la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat.

b) la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

F) Les contrats de « Location Opérationnelle » (IAS 17)

En application de la norme IAS 17, le groupe DIAC opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle ».

Le principal critère conduisant le groupe DIAC à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris

en fin de contrat par une entité du groupe DIAC sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe DIAC tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le Groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe DIAC des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée à 8 ans pour les batteries de Twizy et à 10 ans pour les batteries des autres véhicules électriques, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Le traitement des opérations de revente de véhicules à l'issue de contrats de location opérationnelle est identique à celui exposé au point : prêts et créances sur la clientèle et contrats de « location financement ».

G) Opérations entre le groupe DIAC et l'alliance Renault - Nissan

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe DIAC contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'alliance Renault - Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

L'aide à la vente

Au 31 décembre 2014, le groupe DIAC a assuré 3 807 millions d'euros de nouveaux financements (cartes incluses) contre 3 712 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Relations avec le réseau de concessionnaires

Le groupe DIAC agit en partenaire financier afin de garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'alliance Renault – Nissan.

Au 31 décembre 2014, les financements réseaux nets de provisions s'élèvent à 2 893 millions d'euros contre 2 757 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, 388 millions d'euros sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du groupe Renault contre 296 millions d'euros au 31 décembre 2013.

En 2014, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 105 millions d'euros contre 90 millions d'euros en 2013.

Relations avec les constructeurs

Le groupe DIAC règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. A l'inverse, en fin de contrat, le groupe DIAC est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de sa politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, le constructeur participe à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe DIAC.

Au 31 décembre 2014, cette participation s'élève à 25 millions d'euros, contre 28 millions d'euros en décembre 2013.

H) Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres (IAS 39)

Les portefeuilles de titres sont classés suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IAS 39.

Titres détenus à des fins de transaction

Ce sont les titres destinés à être cédés à une très brève échéance ou détenus afin de réaliser des plus-values.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (coupons courus inclus), les variations de valeur étant comptabilisées au compte de résultat.

Titres disponibles à la vente

Catégorie par « défaut », elle regroupe les titres qui ne sont ni destinés à être détenus jusqu'à l'échéance, ni détenus à des fins de transaction.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. Les intérêts courus sont comptabilisés au compte de résultat. S'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres telle que défaut de paiement ou la probabilité croissante de faillite de l'emprunteur, la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

I) Immobilisations (IAS16 / IAS36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- Constructions 15 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 8 ans

J) Impôts sur les résultats (IAS12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe DIAC, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distributions dont le versement est anticipé par le groupe.

K) Engagements de retraite et assimilés (IAS 19)

Présentation des régimes

Le groupe DIAC a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent les indemnités de fin de carrière.

Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuée de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

L) Passifs financiers (IAS 39)

Le groupe DIAC enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39).

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

M) Emissions structurées et dérivés incorporés (IAS 39)

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe DIAC correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, la couverture d'un dérivé par un autre dérivé étant interdite par l'IAS 39, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurés sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

N) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)

Risques

La gestion des risques financiers par le groupe RCI Banque (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre 'Les risques financiers' annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de gestion des

risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par RCI Banque peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs

Évaluation

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des swaps de taux et change.

- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debt Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60%.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

Couverture de juste valeur

Le groupe DIAC a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») dans le cadre de couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap receveur fixe / payeur variable.

- Couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap receveur fixe / payeur variable ;

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

Le groupe DIAC a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable / payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe (sur le plan économique, il s'agit de la macro-couverture) ;
- Couverture de flux futurs.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

Opérations de transaction

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles au sens d'IAS 39 à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe RCI Banque n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

Il s'agit essentiellement :

- des opérations de change dont la durée initiale est inférieure à 1 an,
- des dérivés incorporés identifiés dans le cadre des émissions structurées du groupe et des swaps qui leurs sont associés,
- des swaps contractés dans le cadre des opérations de titrisation,
- des swaps de taux variables/variables sur une même devise couvrant le risque de taux d'émissions à taux variable.

O) Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

Le groupe DIAC a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan et Dacia. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en matière de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.
Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le Comité Exécutif ayant décidé depuis le 1er janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.
L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan.
L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau.

Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément.

Les activités de financements des ventes Renault, Nissan, Dacia et Multimarques sont regroupées.

3. STRUCTURE DU GROUPE

Evolution du périmètre de consolidation en 2014 :

- Absorption de Sogesma par DIAC S.A en septembre 2014 avec effet rétroactif au 01/01/2014.
- Le FCT Cars Alliance Auto Loans France V 2014-1 a émis en octobre 2014 des titres Classe A (AAA), Classe B (A+) et Classe C (non notée) souscrits par le marché pour 700 MEUR.

Evolution du périmètre de consolidation en 2013 :

- Absorption de Cogera S.A. par DIAC S.A le 17 mai 2013 avec effet rétroactif au 01/01/2013.
- Le FCT Cars Alliance DFP France a émis le 22 juillet 2013 des titres AAA auto-souscrits par RCI Banque SA pour 750 MEUR.

4. ADAPTATION AU NOUVEL ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique volatil et incertain, RCI Banque continue d'appliquer au groupe DIAC une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

Le pilotage du risque de liquidité du groupe DIAC est assuré par RCI Banque.

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base d'investisseurs obligataire historique en euro, de nouvelles zones de placement ont été exploitées avec succès, permettant l'accès aux marchés obligataires dans des devises multiples (USD, CHF, GBP, BRL, KRW, etc), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.
Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.
Enfin, le lancement de l'activité de collecte de dépôts vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité futures résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque est fondé sur plusieurs indicateurs ou analyses, réactualisés mensuellement sur la base des dernières prévisions d'encours (clientèle et réseaux) et des opérations de refinancement réalisées. Les lois d'écoulement des dépôts ont fait l'objet d'hypothèses conservatrices, un coefficient multiplicateur étant appliqué aux sorties de trésorerie stressées retenues par le Comité de Bâle. Le dispositif a fait l'objet d'un audit interne en 2013, d'une revue par le régulateur bancaire (ACPR) et a été renforcé par l'actualisation des procédures internes.

Risque au titre de l'activité de crédit

Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis de maintenir la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de stress-test mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans un environnement en évolution permanente, RCI Banque a pour cible de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de profitabilité.

Rentabilité

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.
Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie temporaires, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés.
Ces opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le Comité de Contrepartie. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences règlementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « LCR » (Liquidity Coverage ratio), RCI Banque investit désormais en actifs liquides tels que définis par le comité de Bâle. Au cours du premier semestre, les actifs liquides détenus par RCI Banque étaient principalement constitués de dépôts à la Banque Centrale. Depuis l'arrêt de la politique de reprise de liquidités par l'institut d'émission, ces actifs liquides sont principalement constitués de titres émis par des états ou des émetteurs supranationaux européens détenus en direct. La duration de ce portefeuille est inférieure à un an.
En complément, RCI Banque a également investi dans un fond dont l'actif est constitué de titres de dettes émis par des agences et souverains européens et des émetteurs supranationaux. L'objectif de sensibilité moyenne au risque de crédit est de 7 ans avec une limite à 9 ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de 2 ans.

5. REFINANCEMENT

Pour le groupe DIAC, la diversification des ressources s'est traduite sur l'exercice 2014 par une nouvelle opération de titrisation publique à taux fixe adossée à des crédits automobiles à la clientèle France pour 700 M€.

6. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Note 1 : Secteurs opérationnels

1.1 - Segmentation par marché

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2014
Encours productif moyen	6 062	2 461		**8 523**
Produit net bancaire	275	45		**320**
Résultat brut d'exploitation	159	36		**195**
Résultat d'exploitation	134	35		**169**
Résultat avant impôts	133	36		**169**

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2013
Encours productif moyen	6 050	2 330		**8 380**
Produit net bancaire	278	43	(3)	**318**
Résultat brut d'exploitation	155	34	(1)	**188**
Résultat d'exploitation	128	24	(1)	**151**
Résultat avant impôts	128	24	(1)	**151**

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe DIAC proviennent d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes ou fiscales de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe DIAC tels que présentés aux notes 4 et 5 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

1.2 Segmentation géographique

L'intégralité des opérations du groupe DIAC est réalisée en France.

Note 2 : Instruments dérivés

En millions d'euros	12/2014		12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des actifs et passifs financiers désignés en couverture			**7**	
Instruments dérivés de taux et de change : Couverture de juste valeur			7	
Total des instruments dérivés (*)			**7**	
(*) Dont entreprises liées			*6*	

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe DIAC dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de taux d'intérêt.

Les opérations ayant donné lieu à une comptabilisation dans ce poste sont décrites dans les règles et méthodes comptables aux points « L - Passifs financiers (IAS 39) » et « N - Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39) ».

En 2014, le groupe DIAC n'a pas conclu de contrat portant sur les instruments dérivés.

Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie	Echéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Solde au 31 décembre 2012	**(23)**	**(5)**	**(18)**	**0**
Variation de juste valeur en capitaux propres	14			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	9			
Solde au 31 décembre 2013	**0**	**0**	**0**	**0**
Variation de juste valeur en capitaux propres				
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés				
Solde au 31 décembre 2014	**0**	**0**	**0**	**0**

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles le groupe DIAC s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	Inférieur à 1 an	de 1 an à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 12/2014
Couverture du risque de taux				
Prêteurs				
Emprunteurs				

En millions d'euros	Inférieur à 1 an	de 1 an à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 12/2013
Couverture du risque de taux				
Opérations de swap de taux				
Prêteurs		210		**210**
Emprunteurs		210		**210**

Note 3 : Prêts et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Créances à vue sur les établissements de crédit	**153**	**157**
Comptes ordinaires débiteurs	153	157
Créances à terme sur les établissements de crédit	**2 079**	**2 144**
Comptes et prêts à terme	2 078	2 143
Créances rattachées	1	1
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)	**2 232**	**2 301**
(*) Dont entreprises liées	*2 084*	*2 227*

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les créances à vue sur les établissements de crédit comprennent en 2014 le cash des fonds de titrisation, auparavant classées en autres créances commerciales (note 4.1).

Note 4 : Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Prêts et créances sur la clientèle	**9 409**	**9 221**
Opérations avec la clientèle	5 692	5 515
Opérations de location financière	3 717	3 706
Opérations de location opérationnelle	**145**	**107**
Total opérations avec la clientèle et assimilées	**9 554**	**9 328**

4.1 - Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Créances sur la clientèle	**5 826**	**5 672**
Affacturage	300	285
Autres créances commerciales		86
Autres crédits à la clientèle	5 157	4 965
Comptes ordinaires débiteurs	107	79
Créances douteuses et compromises	262	257
Créances rattachées sur clientèle	**6**	**18**
Autres crédits à la clientèle	6	12
Créances douteuses et compromises		6
Eléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle	**57**	**37**
Etalement des frais de dossiers et divers	(18)	(18)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(8)	(16)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	83	71
Dépréciation des créances sur la clientèle	**(197)**	**(212)**
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(40)	(42)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(157)	(170)
Total net des créances sur la clientèle	**5 692**	**5 515**

Les opérations de titrisation, intervenues chez DIAC S.A n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé par ces sociétés. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'alliance Renault-Nissan.

Les créances à vue sur les établissements de crédit comprennent en 2014 le cash des fonds de titrisation, auparavant classées en autres créances commerciales (note 4.1).

4.2 - Opérations de location financière

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Créances sur opérations de location financière	**3 746**	**3 739**
Crédit-bail et location longue durée	3 676	3 660
Créances douteuses et compromises	70	79
Créances rattachées sur opérations de location financière	**5**	**6**
Crédit-bail et location longue durée	4	4
Créances douteuses et compromises	1	2
Eléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière	**17**	**18**
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(28)	(30)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	45	48
Dépréciation des créances sur opérations de location financière	**(51)**	**(57)**
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(5)	(6)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(46)	(51)
Total net des créances sur opérations de location financière	**3 717**	**3 706**

Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2014
Location financière - Investissement net	1 936	1 831	1	**3 768**
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	64	33		**97**
Location financière - Investissement brut	**2 000**	**1 864**	**1**	**3 865**
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 127	1 012	1	**2 140**
Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées	*948*	*781*	*1*	***1 730***
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	1 053	1 082	1	**2 136**

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2013
Location financière - Investissement net	1 874	1 886	3	**3 763**
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	65	34		**99**
Location financière - Investissement brut	**1 939**	**1 920**	**3**	**3 862**
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 079	1 032	2	**2 113**
Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées	*737*	*581*	*2*	***1 320***
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	1 202	1 338	2	**2 542**

4.3 - Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Immobilisations données en location	**145**	**108**
Valeur brute des immobilisations données en location	166	125
Amortissements sur immobilisations données en location	(21)	(17)
Créances sur opérations de location opérationnelle	**2**	**1**
Créances saines	2	1
Dépréciation des opérations de location opérationnelle	**(2)**	**(2)**
Dépréciation de la valeur résiduelle	(2)	(2)
Total net des opérations de location opérationnelle	**145**	**107**

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Inférieur à 1 an	14	12
De 1 an à 5 ans	22	10
Supérieur à 5 ans		
Total	**36**	**22**

4.4 - Exposition maximale au risque de crédit et indication sur la qualité des créances jugées saines par le groupe DIAC

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 12 921 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé du groupe DIAC (Note 18 Engagements donnés).

Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2014	dont non dépréciées (1)	12/2013	dont non dépréciées (1)
Total des créances échues	**310**	**120**	**214**	**4**
Depuis 0 à 3 mois	137	120	25	4
Depuis 3 à 6 mois	4		11	
Depuis 6 mois à 1 an	6		3	
Depuis plus de 1 an	163		175	

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non dépréciées, soit totalement, soit partiellement sur une base individuelle.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes.

Au 31 décembre 2014, le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentés est de 190 millions d'euros contre 436 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Note 5 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2014
Valeur brute	**6 734**	**2 961**	**109**	**9 804**
Créances saines	6 505	2 859	107	9 471
Créances douteuses	42	92	1	135
Créances compromises	187	10	1	198
% des créances douteuses et compromises sur le total des créances	*3,40%*	*3,44%*	*1,83%*	*3,40%*
Dépréciation sur base individuelle	**(179)**	**(50)**	**(1)**	**(230)**
Dépréciation créances saines	(10)	(17)		(27)
Dépréciation créances douteuses	(22)	(24)		(46)
Dépréciation créances compromises	(147)	(9)	(1)	(157)
Dépréciation collective sectorielle	**(3)**	**(17)**		**(20)**
Dépréciation des créances	(3)	(17)		(20)
Total des valeurs nettes (*)	**6 552**	**2 894**	**108**	**9 554**
(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)	*137*	*388*	*88*	*613*

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2013
Valeur brute	**6 604**	**2 824**	**171**	**9 599**
Créances saines	6 352	2 735	168	9 255
Créances douteuses	45	80	2	127
Créances compromises	207	9	1	217
% des créances douteuses et compromises sur le total des créances	*3,82%*	*3,15%*	*1,75%*	*3,58%*
Dépréciation sur base individuelle	**(199)**	**(53)**	**(2)**	**(254)**
Dépréciation créances saines	(13)	(20)		(33)
Dépréciation créances douteuses	(26)	(24)	(1)	(51)
Dépréciation créances compromises	(160)	(9)	(1)	(170)
Dépréciation collective sectorielle	**(3)**	**(14)**		**(17)**
Dépréciation des créances	(3)	(14)		(17)
Total des valeurs nettes (*)	**6 402**	**2 757**	**169**	**9 328**
(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)	*82*	*296*	*54*	*432*

L'information sectorielle est détaillée en note 1.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe DIAC.

Note 6 : Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Créances d'impôts et taxes fiscales	**16**	**26**
Créances d'impôts courants	7	15
Créances d'impôts différés	3	1
Créances fiscales hors impôts courants	6	10
Comptes de régularisation et actifs divers	**301**	**333**
Autres débiteurs divers	160	187
Comptes de régularisation actif	5	8
Valeurs reçues à l'encaissement	136	138
Total des comptes de régularisation et actifs divers (*)	**317**	**359**
(*) Dont entreprises liées	*161*	*179*

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 26.

Note 7 : Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Valeur nette des immobilisations incorporelles	**2**	**2**
Valeur brute	22	21
Amortissements et provisions	(20)	(19)
Valeur nette des immobilisations corporelles	**18**	**19**
Valeur brute	78	75
Amortissements et provisions	(60)	(56)
Total net des immobilisations corporelles et incorporelles	**20**	**21**

Note 8 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre

8.1 - Ventilation des dettes par méthode d'évaluation

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Dettes évaluées au coût amorti - Hors couverture juste valeur	**10 530**	**10 390**
Dettes envers les établissements de crédit	8 185	8 250
Dettes envers la clientèle	22	14
Dettes représentées par un titre	2 323	2 126
Dettes évaluées au coût amorti - Couverture juste valeur		**217**
Dettes envers les établissements de crédit		217
Total des dettes financières	**10 530**	**10 607**

Les emprunts auprès de la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française) comptabilisés en dettes évaluées au coût amorti – couverture juste valeur sont arrivés à terme courant 2014. La juste valeur de la dette était couverte jusqu'au terme de l'emprunt.

8.2 - Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Dettes à vue envers les établissements de crédit	**93**	**699**
Comptes ordinaires créditeurs	65	102
Emprunts au jour le jour		546
Autres sommes dues	27	49
Dettes rattachées	1	2
Dettes à terme envers les établissements de crédit	**8 092**	**7 768**
Comptes et emprunts à terme	8 022	7 691
Dettes rattachées	70	77
Total des dettes envers les établissements de crédit (*)	**8 185**	**8 467**
(*) Dont entreprises liées	*8 073*	*8 294*

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

8.3 - Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Comptes créditeurs de la clientèle	**16**	**11**
Comptes ordinaires créditeurs	16	11
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	**6**	**3**
Autres sommes dues à la clientèle	5	3
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	1	
Total des dettes envers la clientèle	**22**	**14**

8.4 - Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Titres de créances négociables (1)	**265**	**17**
Certificat de dépôts	265	17
Autres dettes représentées par un titre (2)	**2 058**	**2 109**
Autres dettes représentées par un titre	2 058	2 108
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre		1
Total des dettes représentées par un titre (*)	**2 323**	**2 126**
(*) Dont entreprises liées	*1 149*	*1 313*

(1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par DIAC S.A.

(2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation française (DIAC S.A)

8.5 - Ventilation des dettes par échéance

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 14.

8.6 - Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés

En millions d'euros	12/2014			12/2013		
	Variable	Fixe	Total	Variable	Fixe	Total
Dettes sur les établissements de crédit	2 475	5 710	**8 185**	2 645	5 822	**8 467**
Dettes envers la clientèle	5	17	**22**	4	10	**14**
Titres de créances négociables	114	151	**265**		17	**17**
Autres dettes représentées par un titre	1 676	382	**2 058**	1 409	700	**2 109**
Total de l'endettement par taux	**4 270**	**6 260**	**10 530**	**4 058**	**6 549**	**10 607**

La majorité des passifs à taux révisable ont une période de fixation maximale de 3 mois.

Note 9 : Titrisation

En millions d'euros	TITRISATION - Opérations publiques				
Pays	France				
Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	CARS Alliance Auto Loans France F 2012-1	CARS Alliance Auto Loans France V 2012-1	FCT Cars Alliance DFP France	CARS Alliance Auto Loans France V 2014-1
Date de début	mai 2012	juin 2012	novembre 2012	juillet 2013	octobre 2014
Maturité légale des fonds	août 2030	septembre 2021	février 2024	juillet 2023	janvier 2026
Montant des créances cédées à l'orig	715	867	826	1 020	700
Réhaussement de crédit à la date init	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 15,1%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 13%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 13,5%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 20,35%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 11,5%
Créances cédées au 31/12/14	447	97	379	1 054	671
Titres émis au 31/12/14 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque	Class A notation : AAA 377	Class A notation : AAA 4	Class A notation : AAA 285	Class A Notation : AAA 750	Class A notation : AAA 600 Class B notation : A+ 44
	Class B Non noté 68	Class B Non noté 102	Class B Non noté 109		Class C Non noté 34
Période	Revolving	Amortissement	Amortissement	Revolving	Revolving
Nature de l'opération	auto-souscrite	marché	marché	auto-souscrite	marché

En 2014, le groupe DIAC a procédé à une nouvelle opération de titrisation publique portant sur des crédits à la clientèle finale par l'intermédiaire du véhicule ad hoc ci-dessous :

- FCT Cars Alliance Auto Loans France V 2014-1 a émis en octobre 2014 des titres Classe A (AAA), Classe B (A+) et Classe C (non notée) souscrits par le marché pour 700MEUR.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5% du capital économique mentionné à l'article 122a de la directive européenne 2006/48/EC.

Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan s'élève à 2 648 M€ au 31 décembre 2014 (contre 2 693 au 31 décembre 2013) , soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 1 147 M€
- pour les titrisations auto-souscrites : 1 501 M€

La juste valeur de ces créances est de 2 716 M€ au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, un passif de 2 057 M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 2 099 M€.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe DIAC, constituant une réserve de liquidité.

Note 10 : Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Dettes d'impôts et taxes fiscales	**267**	**253**
Dettes d'impôts courants	13	3
Dettes d'impôts différés	252	244
Dettes fiscales hors impôts courants	2	6
Comptes de régularisation et passifs divers	**498**	**387**
Dettes sociales	29	51
Autres créditeurs divers	338	210
Comptes de régularisation passif	131	126
Total des comptes de régularisation et passifs divers (*)	**765**	**640**
(*) Dont entreprises liées	*167*	*59*

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 26.

Note 11 : Provisions

En millions d'euros	12/2013	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2014
			Utilisées	Non Utilisées		
Provisions sur opérations bancaires	**11**	**4**		**(7)**	**1**	**9**
Autres provisions	11	4		(7)	1	9
Provisions sur opérations non bancaires	**39**	**11**	**(4)**	**(4)**	**4**	**46**
Provisions pour engagements de retraite et ass.	28	2	(4)		6	32
Provisions pour risques fiscaux et litiges	8	9		(2)	(1)	14
Autres provisions	3			(2)	(1)	
Total des provisions	**50**	**15**	**(4)**	**(11)**	**5**	**55**

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

Chacun des litiges connus dans lesquels DIAC ou des sociétés du Groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Principales hypothèses actuarielles retenues	12/2014	12/2013
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	2,26%	2,16%
Taux d'actualisation financière	1,89%	3,19%
Taux de départ	5,83%	4,25%

Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation (A)	Juste valeur des actifs du régime (B)	Plafonne-ment de l'actif (C)	Passif (actif) net au titre de prestations définies (A) - (B) - (C)
Solde à l'ouverture de la période	**28**			**28**
Coût des services rendus de la période	1			1
Intérêt net sur le passif (actif) net	1			1
Charge (produit) au compte de résultat	**2**			**2**
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	(1)			(1)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	6			6
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	1			1
Réévaluation du passif (actif) net en Autres éléments du résultat global	**6**			**6**
Prestations payées au titre du régime	(4)			(4)
Solde à la cloture de l'exercice	**32**			**32**

(1) dont +1 M€ de valeur actuarielle des engagements issus des effets d'expérience

Note 12 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2013	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2014
			Utilisées	Non utilisées		
Dépréciations sur opérations bancaires	**271**	**216**	**(156)**	**(78)**	**(3)**	**250**
Opérations avec la clientèle (sur base individuelle)	254	211	(156)	(76)	(3)	230
Opérations avec la clientèle (sur base collective)	17	5		(2)		20
Provisions sur opérations non bancaires	**4**	**1**				**5**
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	4	1				5
Total couverture des risques de contreparties	**275**	**217**	**(156)**	**(78)**	**(3)**	**255**

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 5.

Note 13 : Dettes subordonnées

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Dettes évaluées au coût amorti	**1**	
Dettes rattachées sur emprunts subordonnés	1	
Dettes évaluées à la juste valeur	**10**	**10**
Titres participatifs	10	10
Total des dettes subordonnées	**11**	**10**

La rémunération des titres participatifs émis en 1985 par DIAC S.A comprend une partie fixe égale au TAM (Taux annuel monétaire) et une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du groupe DIAC de l'exercice par rapport à celui de l'exercice précédent.

Note 14 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2014
Actifs financiers	**3 376**	**3 293**	**4 964**	**8**	**11 641**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	370	174	1 688		**2 232**
Prêts et créances sur la clientèle	3 006	3 119	3 276	8	**9 409**
Passifs financiers	**2 442**	**3 874**	**4 214**	**11**	**10 541**
Dettes envers les établissements de crédit	2 146	3 361	2 678		**8 185**
Dettes envers la clientèle	22				**22**
Dettes représentées par un titre	274	513	1 536		**2 323**
Dettes subordonnées				11	**11**

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2013
Actifs financiers	**2 995**	**3 955**	**4 564**	**15**	**11 529**
Instruments dérivés	4	3			**7**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	324	713	1 264		**2 301**
Prêts et créances sur la clientèle	2 667	3 239	3 300	15	**9 221**
Passifs financiers	**3 698**	**2 677**	**4 232**	**10**	**10 617**
Dettes envers les établissements de crédit	2 750	2 238	3 479		**8 467**
Dettes envers la clientèle	14				**14**
Dettes représentées par un titre	934	439	753		**2 126**
Dettes subordonnées				10	**10**

Note 15 : Ventilation des flux futurs contractuels par échéance

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2014
Passifs financiers	**2 451**	**3 937**	**4 312**	**16**	**10 716**
Dettes envers les établissements de crédit	2 110	3 326	2 678		**8 114**
Dettes envers la clientèle	21				**21**
Dettes représentées par un titre	274	513	1 536		**2 323**
Dettes subordonnées				9	**9**
Intérêts futurs à payer	46	98	98	7	**249**
Engagements de financements et garanties donnés - clientèle	**821**				**821**
Total flux futurs contractuels par échéance	**3 272**	**3 937**	**4 312**	**16**	**11 537**

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2013
Passifs financiers	**3 676**	**2 794**	**4 389**	**16**	**10 875**
Dettes envers les établissements de crédit	2 679	2 227	3 479		**8 385**
Dettes envers la clientèle	14				**14**
Dettes représentées par un titre	933	439	753		**2 125**
Dettes subordonnées				9	**9**
Intérêts futurs à payer	50	128	157	7	**342**
Engagements de financements et garanties donnés - clientèle	**823**				**823**
Total flux futurs contractuels par échéance	**4 499**	**2 794**	**4 389**	**16**	**11 698**

La somme des flux futurs contractuels n’est pas égale aux valeurs bilancielles notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d’intérêt en vigueur au 31 décembre.

Note 16 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13) et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur

En millions d'euros 12/2014	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	**11 641**		**2 232**	**9 426**	**11 655**	**14**
Instruments dérivés					(3)	(3)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 232		2 232		2 232	
Prêts et créances sur la clientèle	9 409			9 426	9 426	17
Passifs financiers	**10 541**	**11**	**10 538**		**10 549**	**(8)**
Dettes envers les établissements de crédit	8 185		8 186		8 186	(1)
Dettes envers la clientèle	22		22		22	
Dettes représentées par un titre	2 323		2 330		2 330	(7)
Dettes subordonnées	11	11			11	

(*) VNC : Valeur nette comptable - JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

En millions d'euros 12/2013	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	**11 529**		**2 308**	**9 234**	**11 542**	**13**
Instruments dérivés	7		7		7	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 301		2 301		2 301	
Prêts et créances sur la clientèle	9 221			9 234	9 234	13
Passifs financiers	**10 617**	**10**	**10 641**		**10 651**	**(34)**
Dettes envers les établissements de crédit	8 467		8 466		8 466	1
Dettes envers la clientèle	14		14		14	
Dettes représentées par un titre	2 126		2 161		2 161	(35)
Dettes subordonnées	10	10			10	

(*) VNC : Valeur nette comptable - JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Hypothèses et méthodes retenues :

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.

- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.

- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si RCI Banque ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

• ***Actifs financiers***

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par le groupe DIAC au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'y existe pas de cotation.

• ***Prêts et créances à la clientèle***

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

• ***Passifs financiers***

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés au groupe DIAC au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque des émissions sur le marché secondaire contre 3 mois.

Note 17 : Accords de compensation et autres engagements similaires

Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires

Le groupe RCI Banque négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe RCI Banque ne dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'évènement de crédit.

Au 31 décembre 2013, l'ensemble des contrats de swaps du groupe DIAC étaient réalisés avec RCI Banque S.A.

En 2014, il n'y a aucune opération sur instruments dérivés.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros - 31/12/2014

ACTIF	Valeur Brute comptable (avant compensation)	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Créances de financements RRG (1)	386	(386)					0
Total	386	(386)					0

PASSIF	Valeur Brute comptable (avant compensation)	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers à l'actif	Garantie à l'actif	Garantie hors bilan	
Total							0

En millions d'euros - 31/12/2013

ACTIF	Valeur Brute comptable (avant compensation)	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Dérivés	7		7				7
Créances de financements RRG (1)	295	(295)					0
Total	302	(295)	7				7

PASSIF	Valeur Brute comptable (avant compensation)	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers à l'actif	Garantie à l'actif	Garantie hors bilan	
Total							0

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 386 M€ à celles du groupe Renault Retail Groupe en 2014, contre 295 M€ en 2013. Leurs expositions sont intégralement couvertes par un gage espèces accordé par le constructeur Renault au groupe RCI Banque.

Note 18 : Engagements donnés

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Engagements de financement	**821**	**823**
Engagements en faveur de la clientèle	821	823
Total des engagements donnés	**821**	**823**

Note 19 : Engagements reçus

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Engagements de financement	**1 053**	**1 085**
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 053	1 085
Engagements de garantie	**3 049**	**3 023**
Engagements reçus d'établissements de crédit	105	110
Engagements reçus de la clientèle	803	791
Engagements de reprise reçus	2 141	2 122
Total des engagements reçus (*)	**4 102**	**4 108**
(*) Dont entreprises liées	*2 862*	*2 510*

Garanties et collatéraux :

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissement, lettre d'intention, garanties bancaires à première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe DIAC mène donc une gestion active et rigoureuse de ses sûretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

Note 20 : Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Intérêts et produits assimilés	**571**	**584**
Opérations avec les établissements de crédit	35	2
Opérations avec la clientèle	264	296
Opérations de location financière	270	284
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2	2
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	**(96)**	**(94)**
Opérations avec la clientèle	(58)	(53)
Opérations de location financière	(38)	(41)
Total des intérêts et produits assimilés (*)	**475**	**490**
(*) Dont entreprises liées	*105*	*100*

La titrisation des créances DIAC S.A n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

Note 21 : Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Opérations avec les établissements de crédit	(226)	(222)
Opérations de location financière	(1)	(1)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture		(10)
Charges sur dettes représentées par un titre	(29)	(26)
Autres intérêts et charges assimilés	(1)	(1)
Total des intérêts et charges assimilés (*)	**(257)**	**(260)**
(*) Dont entreprises liées	*(244)*	*(242)*

Note 22 : Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Gains (Pertes) nets sur instruments financiers	**(1)**	**(2)**
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	(1)	(1)
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture	(3)	(7)
Couvertures de juste valeur : variation éléments couverts	3	6
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur	**(1)**	**(2)**

Note 23 : Produits (charges) nets des autres activités

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Autres produits d'exploitation bancaire	**343**	**338**
Prestations accessoires aux contrats de financement	217	222
Produits des activités de services	51	53
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	39	40
dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles	*1*	*1*
Opérations de location opérationnelle	22	18
Autres produits d'exploitation bancaire	14	5
dont reprise de provisions pour risques bancaires	*7*	*1*
Autres charges d'exploitation bancaire	**(244)**	**(249)**
Coûts des prestations accessoires aux contrats de financement	(124)	(134)
Coûts des activités de services	(45)	(46)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(35)	(35)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(18)	(14)
Opérations de location opérationnelle	(13)	(13)
Autres charges d'exploitation bancaire	(9)	(7)
dont dotation aux provisions pour risques bancaires	*(4)*	*(3)*
Autres produits et charges d'exploitation non bancaire	**4**	**2**
Autres produits d'exploitation non bancaire	10	7
Autres charges d'exploitation non bancaire	(6)	(5)
Total des produits et charges nets des autres activités (*)	**103**	**91**
(*) Dont entreprises liées	*21*	*13*

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Note 24 : Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Frais de personnel	**(80)**	**(82)**
Rémunération du personnel	(35)	(37)
Charges de retraites et assimilées	(7)	(9)
Autres charges sociales	(32)	(31)
Autres charges de personnel	(7)	(6)
Crédit d'impôt calculé sur les salaires (CICE)	1	1
Autres frais administratifs	**(41)**	**(44)**
Impôts et taxes hors IS	(10)	(13)
Loyers	(5)	(6)
Autres frais administratifs	(26)	(25)
Total des charges générales d'exploitation (*)	**(121)**	**(126)**
(*) Dont entreprises liées	*54*	*51*

Effectif moyen en nombre	12/2014	12/2013
Financements et services en France	1 305	1 321
	1 305	**1 321**

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel.

Conformément aux normes du Groupe Renault, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été classée en Impôts et taxes hors IS.

Note 25 : Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Coût du risque sur financement clientèle	**(26)**	**(26)**
Dotations pour dépréciation	(174)	(147)
Reprises de dépréciation	189	165
Pertes sur créances irrécouvrables	(44)	(49)
Récupérations sur créances amorties	3	5
Coût du risque sur financement des Réseaux		**(11)**
Dotations pour dépréciation	(41)	(56)
Reprises de dépréciation	41	47
Pertes sur créances irrécouvrables		(2)
Total du coût du risque	**(26)**	**(37)**

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

Note 26 : Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Impôts exigibles	**(60)**	**(44)**
Impôts courants sur les bénéfices	(60)	(44)
Impôts différés	**(8)**	**(22)**
Impôts différés	(8)	(22)
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	**(68)**	**(66)**

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12/2014	12/2013
ID sur dépréciations	23	40
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	14	14
ID sur autres actifs et passifs	8	(21)
ID sur opérations de location	(293)	(275)
ID sur immobilisations	(1)	(1)
Total des impôts différés nets au bilan	**(249)**	**(243)**

Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique

En %	12/2014	12/2013
Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France	**38,00%**	**38,00%**
Différentiel de taux d'imposition	-0,93%	4,85%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Variation des provisions sur impôts différés actifs et pertes sur déficits fiscaux		
Effet des entreprises associées mises en équivalence		
Autres impacts	3,30%	0,97%
Taux effectif d'impôt	**40,37%**	**43,82%**

Le taux effectif d'impôts en France (groupe DIAC consolidé) s'établit à 40,37% au 31 décembre 2014 contre 43,82 % à fin décembre 2013.

Les entités Diac S.A. et Diac Location S.A. sont soumises à la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés dont le taux en vigueur est de 10.7%, ce qui porte leur taux d'imposition sur les bénéfices à 38%.

Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2014 des capitaux propres			Var. 2013 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Opérations de couverture de flux de trésorerie				36	(13)	23
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	(5)	2	(3)			
Différences de conversion						

Note 27 : Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 31 décembre 2014 n'est intervenu entre la date de clôture et le 4 février 2015, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

7. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

	Pays	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	
		2014	2013
SOCIETE MERE :			
DIAC S.A	France		
SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT :			
Financement des ventes :			
DIAC Location S.A.	France	100,00	100,00
Sociétés de services :			
SOGESMA S.A.R.L.	France		100,00

Absorption de Sogesma par DIAC S.A en septembre 2014 avec effet rétroactif au 01/01/2014.

ANNEXE : LES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers du groupe DIAC est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe RCI Banque. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe RCI Banque.

RCI Banque poursuit ses objectifs à travers deux stratégies principales :

- elle émet sous son nom les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale des filiales consolidées du groupe (émission de ressources interbancaires, titres de créances et obligataires, titrisation, négociation de lignes de crédit confirmées) et procède aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe ;
- elle gère et minimise l'exposition aux risques financiers liés à l'activité Clientèle des filiales de financement des ventes, par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Le périmètre de la politique financière s'étend à l'ensemble des filiales financières consolidées du groupe RCI Banque, y compris les filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux, suivi du risque de liquidité, gestion prudente du risque de change, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un reporting ad hoc.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par l'actionnaire Renault. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financement et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général et Direction de la Gestion des Risques) assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du Groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

LE RISQUE DE TAUX

Dans le cas de RCI Banque, et donc du groupe DIAC, le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur la marge brute financière future.
L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.
Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle d'une partie de la limite accordée par Renault au groupe RCI Banque.

Limite centrale de refinancement :	22 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	11 M€
Non Alloués :	2 M€
Total limite de sensibilité en M€ accordé par Renault à RCI Banque :	35 M€

La sensibilité ainsi définie consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité.
La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t.
Le scénario privilégié par le groupe RCI Banque est un calcul de sensibilité à une hausse uniforme de 100 bp des taux d'intérêts sur l'ensemble des maturités. Le calcul est basé sur des GAP actif et passif moyens mensuels.
Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).
Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le service des risques financiers, qui est rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général & Direction de la Gestion des Risques).
La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un *reporting* mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Au 31 décembre 2014, une hausse des taux de 100 bps en Euro aurait un impact positif de 381 K€ sur DIAC S.A, un impact négatif de -230 K€ sur DIAC Location S.A et un impact positif de +1 K€ sur la SEP Novafi. La somme des valeurs absolues des sensibilités des filiales du groupe DIAC s'élève à 612 K€.

L'analyse du risque structurel de taux fait ressortir les points suivants :

FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.
Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.
Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des *swaps* de taux d'intérêt de macro-couverture.

CENTRALE DE REFINANCEMENT

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.
Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variables.
Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite de 22 M€.
Ces swaps ainsi que les titres disponibles à la vente sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément aux normes IFRS.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :
- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixes par les swaps d'intérêts les micro-couvrant
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché. La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

LE RISQUE DE LIQUIDITE

Les filiales du groupe DIAC sont intégrées au suivi du risque de liquidité du groupe RCI Banque.
RCI Banque se doit de disposer à tout moment de ressources financières suffisantes pour assurer la pérénité de son activité et son développement. À cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

Quatre indicateurs sont suivis mensuellement en comité financier :

- La position de liquidité statique : RCI Banque a pour objectif d'avoir une position de liquidité statique positive. Les actifs générés par le passé sont financés par des ressources d'une maturité similaire ou supérieure.

- Le nombre de jours de liquidité
  Un stress-scenario permet de calculer le nombre de jours pendant lesquels le groupe RCI Banque peut, sans aucun recours supplémentaire au marché, disposer d'un montant de liquidités suffisant à la couverture de son activité passée et prévisionnelle.
  Ce chiffre est donné par le calcul d'impasses de liquidité tenant compte, d'une part des ressources émises, des lignes bancaires bilatérales confirmées non utilisées, du potentiel éligible aux opérations de politique monétaire du Système européen de banques centrales (SEBC) et de la position de trésorerie et, d'autre part, des actifs commerciaux et financiers existants et des prévisions d'activité.

- La liquidité intrinsèque : cet indicateur mesure le nombre de jours pendant lesquels RCI Banque peut exercer son activité sans utilisation des accords de crédits confirmés, en utilisant son cash, ses actifs hautement liquides et sa capacité d'emprunt en banque centrale.

- Les sécurités disponibles
  Elles correspondent aux sources de liquidité d'urgence, utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elles se composent de lignes bancaires bilatérales confirmées, de collatéraux mobilisables et cessibles éligibles au refinancement Banque Centrale, d'actifs financiers à court terme et d'actifs liquides.
  Pour atteindre ses objectifs, RCI Banque dispose au 31 décembre 2014 de 4,0 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 1,9 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE (montant après application des décotes et hors créances mobilisées à la date de clôture), 913 M€ d'actifs hautement liquides (HQLA), et un montant de cash disponible de 96 M€.

Afin de diversifier ses utilisations bancaires et de limiter le total des ressources obtenues auprès d'une même contrepartie, la salle des marchés entretient des relations avec un nombre important de banques et d'intermédiaires, tant en France qu'à l'étranger.

LE RISQUE DE CHANGE

Les filiales de financement des ventes DIAC S.A et DIAC Location S.A, ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées au risque de change.

LE RISQUE DE CONTREPARTIE

La gestion du risque de contrepartie sur opérations de marché est assurée par un dispositif de limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

Les contreparties sur opérations de marché sont choisies parmi les intervenants bancaires des marchés français et

internationaux. Les limites sont attribuées en fonction d'un système de notation interne en vigueur pour l'ensemble du Groupe Renault.

Les excédents de liquidité sont principalement placés en dépôts bancaires à très court terme, à la Banque Centrale et en actifs liquides (définition adoptées par le Parlement Européen sur recommandations du comité de Bale).
Ces investissements en actifs liquides, notamment destinés à la constitution du coussin de sécurité nécessaire au respect du ratio LCR, sont encadrés par des limites en montant et en durée définies par le Groupe RCI Banque.

Ainsi, RCI Banque SA, la centrale de refinancement peut investir directement, ou par l'intermédiaire d'un fonds, en :

- Bons du trésor des Etats de la zone Euro ;
- Obligations émises par des entités supranationales (Fonds Européen de Stabilité Financière, ESM, Union Européenne) et des banques de développement (Banque Européenne d'Investissement, KFW)

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES STATUTAIRES

31 décembre 2014

KPMG S.A.
Siège social
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense
1
France

DIAC S.A.

Siège social : 14, avenue du Pavé Neuf - 93168 Noisy-Le-Grand Cedex
Capital social : €.61 000 000

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DIAC S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Estimations comptables

Votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 1.B, 1.C, 1.D, 2, 16.2 et 31 de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des dépréciations et des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques et déterminer leur niveau de couverture.

Nous avons apprécié l'analyse des risques encourus sur une sélection de débiteurs individuels ainsi que, pour une sélection de portefeuilles évalués collectivement, les données et les paramètres sur lesquels votre société a fondé ses estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Courbevoie, le 8 avril 2015

KPMG S.A.	ERNST & YOUNG Audit
Valéry Foussé *Associé*	Bernard Heller *Associé*

ETATS FINANCIERS STATUTAIRES

31 décembre 2014

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT **64**

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX **66**

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES 66
   - *A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes.* *66*
   - *B) Crédits à la clientèle non titrisés* *67*
   - *C) Crédits à la clientèle titrisés* *67*
   - *D) Opérations de crédit-bail et assimilées* *69*
   - *E) Bonifications* *70*
   - *F) Indemnités et intérêts de retard* *70*
   - *G) Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme* *70*
   - *H) Immobilisations corporelles et incorporelles* *70*
   - *I) Primes de remboursement* *70*
   - *J) Provisions* *71*
   - *K) Engagements de retraite* *71*
   - *L) Contrats d'échange de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré* *71*
   - *M) Risque de contrepartie sur produits dérivés* *71*
   - *N) Informations géographiques et sectorielles* *72*
   - *O) Entreprises liées* *72*
   - *P) Consolidation* *72*
2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 73
3. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER 73
4. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX 75

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS **95**

BILAN

ACTIF - en milliers d'euros	Notes	12/2014	12/2013
Créances sur les établissements de crédit	1	2 088 241	2 145 843
Opérations avec la clientèle	2	3 264 392	3 018 528
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	313 478	339 344
Actions et autres titres à revenu variable		2	1
Participations et autres titres détenus à long terme	4	56	96
Parts dans les entreprises liées	5	81 386	82 600
Crédit-bail et location avec option d'achat	6	1 389 463	1 295 185
Immobilisations incorporelles	7	2 275	11
Immobilisations corporelles	8	15 249	5
Autres actifs	9	111 644	217 391
Comptes de régularisation	10	140 388	145 984
TOTAL ACTIF		**7 406 574**	**7 244 988**

PASSIF - en milliers d'euros	Notes	12/2014	12/2013
Dettes envers les établissements de crédit	11	6 584 847	6 681 968
Opérations avec la clientèle	12	17 766	10 539
Dettes représentées par un titre	13	264 821	17 488
Autres passifs	14	205 527	196 936
Comptes de régularisation	15	205 360	219 258
Provisions	16	41 593	38 680
Dettes subordonnées	17	9 315	9 315
Capitaux propres		**77 345**	**70 804**
Capital souscrit	18	61 000	61 000
Réserves	18	6 100	6 100
Provisions réglementées et subventions d'investissement	18	342	
Report à nouveau	18	(40 498)	(29 964)
Résultat de l'exercice	18	50 401	33 668
TOTAL PASSIF		**7 406 574**	**7 244 988**

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En milliers d'euros	Notes	12/2014	12/2013
Engagements donnés	19	**904 062**	**1 525 690**
Engagements de financement		505 924	549 756
Engagements de garantie			240 381
Autres engagements donnés		398 138	735 553
Engagements reçus	20	**2 467 916**	**2 491 055**
Engagements de financement		1 003 737	1 085 161
Engagements de garantie		1 464 179	1 405 894

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	12/2014	12/2013
Intérêts et produits assimilés	22	174 751	158 729
Intérêts et charges assimilées	23	(183 232)	(253 398)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	665 146	858 197
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	(593 491)	(764 625)
Revenus des titres à revenu variable	25	210 161	202 242
Commissions (Produits)	26	10 643	11 113
Commissions (Charges)	26	(546)	(1 831)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	1 866	
Autres produits d'exploitation	28	72 723	136 731
Autres charges d'exploitation	29	(6 213)	(12 989)
PRODUIT NET BANCAIRE		**351 808**	**334 169**
Charges générales d'exploitation	30	(174 395)	(167 042)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(3 307)	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**174 106**	**167 127**
Coût du risque	31	(89 319)	(105 339)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**84 787**	**61 788**
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	32	236	(21 853)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		**85 023**	**39 935**
Impôts sur les bénéfices	33	(34 802)	(6 267)
Dotation et reprises de FRBG et provisions réglementées		180	
RESULTAT NET		**50 401**	**33 668**

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels de DIAC S.A sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux dispositions de la réglementation applicable aux établissements de crédit en France.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La société Diac SA applique le règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à l'établissement et la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, modifié par le règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

La société applique :

- le règlement n° 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable sur les passifs ;
- le règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable sur le traitement comptable du risque de crédit ;
- les règlements n° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable notamment sur le traitement comptable des actifs (évaluation et dépréciation) ;
- les règlements du Comité de la Réglementation Comptable n° 2010-04, concernant notamment la désignation des commissaires aux comptes et n° 2010-08, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit ;
- le règlement CRC n° 2009-03 du 3 décembre 2009 relatif notamment à la comptabilisation des commissions ;

En outre, conformément aux articles 14 et 15 du CRC 2009-03, les commissions versées aux apporteurs d'affaires, ainsi que les bonifications reçues, frais de dossiers et autres charges ou produits étalables sont présentés au bilan, avec l'encours de crédit concerné (opérations avec la clientèle) ou avec le compte rattaché de l'actif immobilisé concerné.

A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes.

Il n'y a pas eu d'évolution significative en termes d'évaluation ou de présentation des comptes au cours de l'année, en dehors de celles nécessairement induites par la fusion de la société Sogesma, absorbée par Diac à effet comptable au 31/08/2014 et rétroactif fiscal au 1/01/2014.

La fusion a été faite selon la procédure de fusion simplifiée prévue aux articles L. 236-1 et suivants du Code de Commerce, et notamment à l'article L. 236-11.

SOGESMA S.A.R.L a fait apport de l'ensemble de ses éléments d'actif à DIAC S.A à charge pour cette dernière de prendre en charge l'intégralité de son passif. Les actifs apportés et les passifs pris en charge ont été évalués à leur valeur nette comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes de la société absorbée de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

L'actif total a été évalué à 31 129 milliers d'euros et le passif total à 29 638 milliers d'euros, soit un actif net apporté de 1 491 milliers d'euros.

Un boni de fusion de 237 milliers d'euros a été dégagé par différence entre cet actif net apporté et la valeur nette comptable des parts de 1 254 milliers d'euros.

B) Crédits à la clientèle non titrisés

Les crédits à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Celui-ci entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours du client concerné ;
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lors de la prononciation de la déchéance du terme en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

Les encours identifiés comme restructurés au sens de l'article 6 du règlement 2002-03 correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de surendettement ne sont pas respectées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis et l'intérêt cesse d'être comptabilisé.

Les encours restructurés présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante est représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartiennent les encours restructurés.

Par conséquent, les encours restructurés sont présentés non pas dans une subdivision des encours sains faisant apparaître une décote, mais parmi les encours douteux couverts par une provision.

Les provisions constituées pour couvrir les risques de non recouvrement des créances sont déterminées à partir d'une approche statistique des risques. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement.

Le provisionnement statistique est déterminé à partir des taux de récupération observés sur les 12 derniers mois glissants. Ceux-ci sont calculés par rapport aux encaissements réalisés sur la période et actualisés au taux moyen des contrats mutés en douteux.

L'encours incidenté non douteux est provisionné en tenant compte de la probabilité de passage en douteux de la créance et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux.

Au-delà d'une certaine ancienneté des créances compromises, les récupérations ne sont généralement plus significatives et entraînent un provisionnement à 100%.

Les provisions sont classées au bilan, en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

Conformément à la réglementation bancaire, les intérêts échus et courus sur créances douteuses sont intégralement provisionnés. La variation de cette provision vient en déduction du poste d'intérêts et produits auquel elle se rapporte.

C) Crédits à la clientèle titrisés

La société Diac SA titrise la grande majorité de son portefeuille d'encours de crédit à la clientèle et réseau. Ces cessions sont effectuées conformément aux dispositions de la loi du 23 décembre 1998 modifiée le 22 décembre 2010.

Les créances titrisées

Les créances cédées présentent les caractéristiques principales suivantes :

- les prêts doivent être consentis à des personnes physiques (hors personnel du groupe Renault) ou à des entreprises (hors Agents Renault) résidant en France métropolitaine sur une durée initiale inférieure ou égale à 6 ans ;
- les prêts sont affectés à l'acquisition d'un véhicule automobile neuf ou d'occasion ;
- les prêts sont rémunérés à taux fixe avec une marge minimum de 1% et à paiement mensuel ;
- les prêts doivent avoir fait l'objet d'au moins une facturation avant leur cession ;
- les créances titrisées ne doivent faire l'objet d'aucun impayé à la date de leur cession ;

- une créance titrisée sur un FCT reste sur celui-ci et doit être rachetée par Diac SA pour être éventuellement recédée sur un autre FCT.

Les encours sont cédés le 25 de chaque mois, rétroactivement en date de jouissance au 1er jour du mois de la cession. Cette dernière est réalisée avec une décote calculée sur chaque créance et comptabilisée dans les comptes de DIAC en perte dès la cession au fonds. Cette perte est étalée dans chaque FCT et restituée en cas de rachat de la créance par Diac SA.

Conformément au règlement CRB N°93-06 du 21 décembre 1993 modifié par les règlements CRC 99-07 et 00-03, les créances cédées cessent de figurer à l'actif du bilan (opérations avec la clientèle) de la société Diac SA à la date de remise du bordereau de cession.

Les véhicules d'Emission

CARS Alliance Auto Loans France FCT MASTER

CARS Alliance Auto Loans France FCT V 2012

CARS Alliance Auto Loans France FCT V 2014

CARS Alliance Auto Loans France FCT F 2012

CARS Alliance DFP France (concernant le Crédit Réseau suite à la fusion de Cogéra)

Reversement des flux liés aux contrats titrisés

Après cession, la société Diac SA continue à assurer les diverses opérations de gestion portant sur ces créances notamment leur recouvrement. A ce titre Diac SA perçoit mensuellement une commission de recouvreur d'affaires. Celle-ci est comptabilisée en produit de commissions.

Les produits nets associés aux contrats cédés, encaissés par la société et reversés aux fonds, correspondent principalement :

- - aux intérêts des contrats à partir de la date de jouissance de la cession ;
- - aux intérêts de retard et indemnités sur impayés ;
- - aux abandons de créances sur contrats douteux titrisés

Ces produits et charges sont donc extournés des comptes de la société (Intérêts sur opérations avec la clientèle) au fur et à mesure de leur reversement aux FCT.

Les fonds commun de titrisation assument le risque client de non recouvrement. A ce titre, une provision pour dépréciation est enregistrée dans les livres des FCT équivalente à :

- - 100 % des créances échues impayées sur les contrats titrisés sains, incidentés ou douteux ;
- - 100 % des créances à échoir sur les contrats titrisés douteux.

Les reversements de fonds s'effectuent tous les jours via un compte d'affectation spéciale ouvert pour chaque FCT. Une régularisation est effectuée le 25 de chaque mois sur la base des encaissements réalisés par Diac SA au cours du mois M-1 minorée des reversements déjà réalisés.

Les mécanismes de couverture des risques

Pour garantir ses obligations de reversement, la société Diac a constitué des gages-espèces en faveur des FCT qui sont comptabilisés à l'actif de Diac SA en opérations avec la clientèle et donnent lieu à rémunération.

Le risque de défaillance des clients titrisés est couvert principalement par les parts B émises par les FCT et rachetées par Diac SA.

La rémunération de la part résiduelle

Dans le but d'appréhender le résultat du FCT, Diac SA a souscrit à la part résiduelle émise par le FCT. Celle-ci est comptabilisée à l'actif de la société en titres de placement à revenu variable.

Le résultat des FCT est distribué tous les mois et comptabilisé en produit chez Diac lors de son encaissement.

D) Opérations de crédit-bail et assimilées

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat ou de location longue durée figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements pratiqués. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des frais accessoires d'acquisition inclus dans le montant du financement accordé et servant de base à la détermination des loyers.

Les amortissements sont déterminés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens concernés, à savoir :

- selon le mode linéaire (véhicules particuliers et véhicules utilitaires), ou dégressif (certains véhicules industriels et biens d'équipement).
- sur des durées variant de 4 à 7 ans selon le type de matériel.

Les loyers perçus au titre de ces opérations sont rapportés au résultat de l'exercice en fonction d'un étalement linéaire calculé sur la durée des contrats.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Contrats douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Celui-ci entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des impayés du client concerné ;
- Contrats douteux compromis : l'identification des contrats compromis intervient lors de la prononciation de la résiliation du contrat en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de résiliation du contrat, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

Le retour en sain d'un client intervient lorsque ses arriérés ont été apurés.

Les contrats identifiés comme restructurés au sens de l'article 6 du règlement 2002-03 correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de surendettement ne sont pas respectées, elles sont immédiatement déclassées en encours douteux compromis et les loyers cessent d'être comptabilisés.

Les créances restructurées présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante, représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartiennent les encours restructurés, déprécie ces encours au-delà du niveau de la perte d'intérêts futurs.

Par conséquent, à titre dérogatoire, les créances restructurées non compromises sont présentées non pas dans une subdivision des créances saines faisant apparaître une décote, mais parmi les créances douteuses couvertes par une provision.

Les provisions constituées pour couvrir les risques de non recouvrement des créances sont déterminées à partir d'une approche statistique des risques. Elle vise à estimer la perte finale sur les contrats douteux, les contrats douteux compromis et les contrats avec incident de paiement.

Le provisionnement statistique est déterminé à partir des taux de récupération observés sur les 12 derniers mois glissants. Ceux-ci sont calculés par rapport aux encaissements réalisés sur la période et actualisés au taux moyen des contrats mutés en douteux.

L'encours incidenté non douteux est provisionné en tenant compte de la probabilité de passage en douteux de la créance et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux.

Au-delà d'une certaine ancienneté des créances compromises, les récupérations ne sont généralement plus significatives et entraînent un provisionnement à 100%.

La réserve latente afférente aux contrats concernés est retranchée des provisions calculées sur la base des échéances impayées et du capital restant dû selon la comptabilité financière. Celles-ci sont classées au bilan, en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

La part d'intérêt comprise dans les loyers échus et courus sur les contrats douteux est intégralement provisionnée. La variation de cette provision vient en déduction du poste d'intérêts et produits auquel elle se rapporte.

E) Bonifications

Dans le cadre d'opérations promotionnelles, le constructeur et le réseau couvrent l'écart de taux par le biais de bonifications.

Au plan comptable, ces dernières sont assimilées à des compléments de loyers et d'intérêts, et par voie de conséquence, étalées sur les durées de vie réelles des contrats bonifiés. Cet étalement est linéaire pour les contrats de crédit-bail. Pour les contrats de crédit, l'étalement est effectué en fonction du taux implicite des contrats. Ces calculs sont effectués contrat par contrat. Au plan fiscal, ces bonifications sont retraitées afin d'être soumises à l'impôt lors de l'exercice de paiement par le constructeur ou le réseau.

F) Indemnités et intérêts de retard

Du fait du caractère incertain de leur recouvrement, les indemnités de résiliation et les intérêts de retard sont intégralement provisionnés. La provision est extournée au moment de l'encaissement.

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dès leur exigibilité.

G) Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation, les autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées figurent au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires d'achat, déduction faite des provisions éventuellement constatées. Les dividendes correspondants sont comptabilisés l'année de leur mise en distribution.

H) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les immobilisations autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Constructions 15 à 40 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 10 ans
- Logiciels informatiques acquis 1 à 3 ans

I) Primes de remboursement

Les primes de remboursement des titres de créances négociables sont amorties linéairement sur leur durée de vie.

J) Provisions

Ces provisions ont notamment pour objet de couvrir le coût des restructurations, ainsi que les litiges ou les risques nés antérieurement à la date de l'arrêté.

Les variations de provisions pour risques et charges sont imputées dans les postes du compte de résultat auxquels elles se rattachent par nature.

K) Engagements de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02, les engagements de retraite et assimilés sont évalués selon les principes définis par la réglementation internationale (norme IAS 19 révisée).

Le coût des indemnités de départ, des compléments de retraite et des engagements assimilés est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier dans le cas où certains droits sont acquis de manière irrévocable avant cette date.

Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme.

L) Contrats d'échange de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une gestion du risque global de taux d'intérêt.

Conformément au règlement du Comité de la Réglementation Bancaire 90.15 du 18 décembre 1990 modifié, les charges et les produits sont inscrits au compte de résultat prorata temporis et les gains ou pertes latents ne sont pas comptabilisés.

Les produits et charges sont compensés swap par swap pour leur présentation au bilan et au compte de résultat.

Au bilan, le produit net à recevoir sur un contrat de swap bénéficiaire figure dans le poste Compte de régularisation actif. De même, la charge nette à payer sur un swap déficitaire est classée dans le poste Compte de régularisation passif.

Au compte de résultat, les produits nets sur contrats bénéficiaires sont classés parmi les Intérêts, produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit ou sur opérations avec la clientèle, selon la qualité de la contrepartie. De manière symétrique, les charges nettes sur contrats déficitaires figurent dans les Intérêts, charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit ou opérations avec la clientèle, en fonction de la nature de la contrepartie.

M) Risque de contrepartie sur produits dérivés

Les règles de contrôle interne applicables au risque de contrepartie sur produits dérivés sont définies sur le périmètre consolidé du Groupe RCI Banque, dans lequel la société Diac SA est incluse. Les limites de contreparties sont allouées par Renault pour le Groupe RCI Banque consolidé et le suivi des engagements doit, pour rendre compte de l'exposition réelle au risque, s'effectuer de manière consolidée. Il n'est donc pas fait de calcul individualisé d'exposition au risque de contrepartie pour la société.

Les règles de gestion du risque de contrepartie sur produits dérivés mises en place au niveau du groupe RCI Banque sont les suivantes :

- Le risque global de couverture encouru sur l'ensemble des produits dérivés inscrits au hors bilan, est mesuré selon une

méthode interne forfaitaire. L'équivalent - crédit est calculé sur la base de coefficients de pondération liés au type d'instrument (3% par an pour les opérations libellées en une seule devise et 10% par an pour les opérations engageant deux devises) et à la durée de l'opération. Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie. Enfin, toutes les contreparties sont considérées comme des risques identiques.

- Le suivi individualisé du risque de contrepartie est fondé sur la méthode définie ci-dessus. Il tient compte en outre du risque de livraison et s'appuie sur une méthode de notation interne (déterminée par l'actionnaire Renault) qui permet de lier la limite attribuée à chaque contrepartie à une note tenant compte de plusieurs facteurs de risque pondérés : niveau long terme et court terme par les agences de rating et niveau de risque estimé du pays.

N) Informations géographiques et sectorielles

La société réalise ses opérations exclusivement sur le territoire français.

La société a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan et Dacia.

Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en terme de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. La répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l’axe stratégique développé par l’entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel ».

- L’activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l’alliance Renault-Nissan.
- L’activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau.
- Les activités de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

O) Entreprises liées

Lorsque le montant est significatif, la part des opérations entre la société et les entreprises liées est présentée dans les notes annexes au Bilan et au Compte de Résultat.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

P) Consolidation

Le groupe DIAC SA établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu’approuvé par l’Union Européenne à la date de préparation de ses états financiers, conformément à l’option prévue en France pour les groupes publiant des comptes consolidés.

La société Diac SA est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe RCI Banque SA, eux-mêmes consolidés dans les comptes du Groupe Renault.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture significatifs.

3. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique qui reste complexe, RCI Banque maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base d'investisseurs obligataire historique en euro, de nouvelles zones de placement ont été exploitées avec succès, permettant l'accès aux marchés obligataires dans des devises multiples (USD, CHF, GBP, BRL, KRW, etc), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.
Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.
Enfin, le lancement de l'activité de collecte de dépôts vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité futures résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque est fondé sur plusieurs indicateurs ou analyses, réactualisés mensuellement sur la base des dernières prévisions d'encours (clientèle et réseaux) et des opérations de refinancement réalisées. Les lois d'écoulement des dépôts ont fait l'objet d'hypothèses conservatrices, un coefficient multiplicateur étant appliqué aux sorties de trésorerie stressées retenues par le Comité de Bâle. Le dispositif a fait l'objet d'un audit interne en 2013, d'une revue par le régulateur bancaire (ACPR) et a été renforcé par l'actualisation des procédures internes.

Risque au titre de l'activité de crédit

Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis de maintenir la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.
Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de stress-test mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.
Dans un environnement en évolution permanente, RCI Banque a pour cible de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de profitabilité.

Rentabilité

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.
Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie temporaires, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés.
Ces opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le Comité de Contrepartie. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

Par ailleurs pour satisfaire aux exigences règlementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « LCR », RCI Banque investit désormais en actifs liquides tels que définis par le comité de Bâle. Au cours du premier semestre, les actifs liquides détenus par RCI Banque étaient principalement constitués de dépôts à la Banque Centrale. Depuis l'arrêt de la politique de reprise de liquidités par l'institut d'émission, ces actifs liquides sont principalement constitués de titres émis par des états ou des émetteurs supranationaux européens détenus en direct. La duration de ce portefeuille est inférieure à un an.
En complément, RCI Banque a également investi dans un fond dont l'actif est constitué de titres de dettes émis par des agences et souverains européens et des émetteurs supranationaux. L'objectif de sensibilité moyenne au risque de crédit est de 7 ans avec une limite à 9 ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de 2 ans.

4. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Note 1 : Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Créances à vue sur établissements de crédit	**8 862**	**1 133**
Comptes ordinaires débiteurs	8 862	1 133
Créances à terme sur établissements de crédit	**2 079 379**	**2 144 710**
Comptes et prêts à terme	2 078 507	2 143 550
Créances rattachées	872	1 160
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)	**2 088 241**	**2 145 843**
(*) Dont entreprises liées	*2 079 380*	*2 144 913*

Ventilation par durées résiduelles	12/2014	12/2013
Inférieur à 3 mois	225 808	169 031
De 3 à 12 mois	174 300	713 157
De 1 à 5 ans	1 688 133	1 263 655
Supérieur à 5 ans		
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	**2 088 241**	**2 145 843**

Ces créances ne comportent pas de part subordonnée.

Note 2 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Crédits non douteux à la clientèle	**2 469 369**	**2 274 036**
Encours de crédit affecté non titrisé	624 429	507 468
Encours Carte et prêts personnels revolving	74 674	84 529
Encours sur financement stock réseaux	1 665 067	1 541 225
Encours sur financement d'exploitation	121 345	150 371
Encours sur financement d'équipement	25	43
Créances rattachées sur contrats non douteux	2 870	8 243
Provisions sur créances impayées	(19 041)	(17 843)
Crédits douteux à la clientèle	**107 938**	**91 434**
Créances rattachées sur contrats douteux	411	407
Créances sur contrats douteux	99 430	84 994
Provisions sur contrats douteux	(34 648)	(33 057)
Créances rattachées sur contrats douteux compromis	312	349
Créances sur contrats douteux compromis	145 196	157 048
Provisions sur contrats douteux compromis	(102 763)	(118 307)
Concours divers	**671 957**	**641 438**
Prêts au personnel	405	430
Créances commerciales	299 562	285 155
Prêts à la clientèle financière	370 099	353 293
Autres concours à la clientèle	446	1 541
Valeurs non imputées	855	390
Créances rattachées sur concours divers	590	629
Comptes ordinaires	**5 083**	**3 744**
Comptes ordinaires sains	4 428	3 044
Comptes ordinaires douteux	357	406
Comptes ordinaires douteux compromis	323	442
Provisions sur comptes ordinaires douteux compromis	(25)	(148)
Etalements	**10 045**	**7 876**
Etalement des bonifications	11 288	8 039
Etalement des frais de dossier reçus	(4 598)	(3 637)
Etalement des commissions versées	3 355	3 474
Total net des créances sur la clientèle (*)	**3 264 392**	**3 018 528**
(*) Dont entreprises liées	*421 140*	*312 275*

Les comptes ordinaires débiteurs comprennent principalement les créances sur le réseau suite au rachat des véhicules en fin de contrat de crédit-bail ou assimilé.

Les prêts à la clientèle financière comprennent les versements effectués par Diac aux FCT (gages-espèces notamment).

Ventilation par durées résiduelles	12/2014	12/2013
Inférieur à 3 mois	1 612 919	1 597 734
De 3 à 12 mois	1 227 444	1 009 509
De 1 à 5 ans	417 884	403 590
Supérieur à 5 ans	6 145	7 695
Total net des créances sur la clientèle	**3 264 392**	**3 018 528**

Ventilation par secteurs d'activité	12/2014	12/2013
Financement clientèle	**1 045 493**	**919 351**
Valeur brute des encours	1 154 876	1 043 057
Dépréciation des encours	(109 383)	(123 706)
Financement réseaux	**2 159 866**	**2 036 712**
Valeur brute des encours	2 206 935	2 082 213
Dépréciation des encours	(47 069)	(45 501)
Autres créances sur la clientèle	**59 033**	**62 465**
Valeur brute des encours	59 058	62 613
Dépréciation des encours	(25)	(148)
Total net des créances sur la clientèle	**3 264 392**	**3 018 528**

Note 3 : Obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Titres de placement	**313 478**	**339 344**
Titres à revenu fixe	313 400	339 219
Créances rattachées sur titres de placement à revenu fixe	78	125
Total des obligations et autres titres à revenu fixe	**313 478**	**339 344**

(*) Dont titres cotés

Ventilation par durées résiduelles	12/2014	12/2013
Inférieur à 3 mois	170 278	127 757
De 3 à 12 mois		
De 1 à 5 ans	143 200	211 587
Supérieur à 5 ans		
Total des obligations et autres titres à revenu fixe	**313 478**	**339 344**

Détail des titres de placement acquis dans le cadre d'opérations de titrisation

Entités cédantes	**DIAC SA**	**DIAC SA**	**DIAC SA**	**DIAC SA**	**DIAC SA**
Date de début	mai-12	novembre-12	juin-12	juillet-13	octobre-14
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans France FCT Master	Cars Alliance Auto Loans France V2012-1	Cars Alliance Auto Loans France F2012-1	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Loans France V2014-1
Nature des créances cédées	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-14	Class A Notation AAA 377 100	Class A Notation AAA 285 134	Class A Notation AAA 4 274	Class A Notation AAA 750 000	Class A Notation AAA 600 000
	Class B Non notées 67 900	Class B Non notées 109 200	Class B Non notées 102 300		Class B Notation A+ 44 000
Montant (en Keur) des titres souscrits					Class C Non notées 34 000

Note 4 : Participations et autres titres détenus à long terme

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Valeurs brutes des titres	**56**	**96**
Autres titres détenus à long terme	56	96
Total des participations et autres titres détenus à long terme	**56**	**96**

Note 5 : Parts dans les entreprises liées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Parts dans les entreprises liées	81 386	82 600
Total des parts dans les entreprises liées	**81 386**	**82 600**

Note 6 : Crédit-bail et location avec option d'achat

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Immobilisations brutes	2 333 440	2 288 983
Amortissements	(1 044 916)	(988 391)
Loyers échus	3 287	1 279
Provisions sur créances impayées	(77)	(92)
Créances rattachées	99 995	
Loyers douteux	1 297	1 228
Provisions sur loyers douteux	(487)	(483)
Loyers douteux compromis	37 879	40 041
Provisions sur loyers douteux compromis	(30 042)	(31 838)
Etalement des bonifications	(18 188)	(21 992)
Etalement des commissions versées	7 275	6 450
Total des opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (*)	**1 389 463**	**1 295 185**
(*) Dont entreprises liées	*(18 170)*	*(21 954)*

Le montant de la réserve latente brute des immobilisations données en location (différence de valorisation des encours financiers par rapport à celle des immobilisations nettes) s'établit à 259,5 Meur au 31 décembre 2014 et à 232,4 Meur au 31 décembre 2013.

Note 7 : Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Valeur brute des immobilisations incorporelles	**22 169**	**11**
Concessions, brevet et droits similaires	20 928	
Autres immobilisations incorporelles	1 241	11
Amortissements des immobilisations incorporelles	**(19 894)**	
Amortissements sur concessions, brevet et droits similaires	(19 463)	
Amortissements sur autres immobilisations incorporelles	(431)	
Total des immobilisations incorporelles	**2 275**	**11**

Les évolutions entre les exercices 2013 et 2014 sont imputables à la fusion de Sogesma

Note 8 : Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Valeur brute des immobilisations corporelles	**76 916**	**5**
Terrains	2 091	5
Constructions	17 607	
Installations générales, AA des constructions	9 702	
Installations générales, AA divers	9 972	
Matériel et mobilier de bureau	3 949	
Matériel et mobilier informatique	33 595	
Amortissements des immobilisations corporelles	**(61 667)**	
Amortissements sur constructions	(15 187)	
Amortissements sur installations générales, AA des constructions	(9 051)	
Amortissements sur installations générales, AA divers	(3 169)	
Amortissements sur matériel et mobilier de bureau	(2 529)	
Amortissements sur matériel et mobilier informatique	(31 731)	
Total des immobilisations corporelles	**15 249**	**5**

Les évolutions entre les exercices 2013 et 2014 sont imputables à la fusion de Sogesma

Note 9 : Autres actifs

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Etat	3 895	21 663
Créances sociales	47	56
Débiteurs divers	60 598	69 784
Créances rattachées sur débiteurs divers	47 104	125 888
Total des autres actifs	**111 644**	**217 391**

Le montant du CICE enregistré dans les comptes au titre de l'année 2014 s'élève à 971 K€.

Note 10 : Comptes de régularisation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Charges à répartir sur frais et primes d'émission des emprunts	2 878	3 159
Charges constatées d'avance	1 503	773
Produits à recevoir sur swaps ou IFT	8	4 148
Autres produits à recevoir	984	858
Comptes d'ajustement sur IFT	10	
Valeurs à l'encaissement	134 997	136 609
Autres comptes de régularisation actif	8	437
Total des comptes de régularisation	**140 388**	**145 984**

Note 11 : Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Dettes à vue sur établissements de crédit	**70 533**	**608 162**
Comptes ordinaires créditeurs	69 739	106 460
Emprunts au jour le jour		500 000
Dettes rattachées	794	1 702
Créances à terme sur établissements de crédit	**6 514 314**	**6 073 806**
Comptes et emprunts à terme	6 462 823	6 014 295
Dettes rattachées	51 491	59 511
Total des dettes envers les établissements de crédit (*)	**6 584 847**	**6 681 968**
(*) Dont entreprises liées	*6 562 569*	*6 628 393*

Ventilation par durées résiduelles	12/2014	12/2013
Inférieur à 3 mois	1 803 475	2 281 456
De 3 à 12 mois	2 428 288	1 293 421
De 1 à 5 ans	2 353 084	3 107 091
Supérieur à 5 ans		
Total des dettes envers les établissements de crédit	**6 584 847**	**6 681 968**

Note 12 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Dettes à vue sur opérations avec la clientèle	**17 766**	**9 689**
Comptes ordinaires créditeurs	17 559	8 716
Acomptes et autres sommes dues	204	223
Dettes vis-à-vis de la clientèle financière		747
Dettes rattachées	3	3
Dettes à terme sur opérations avec la clientèle		**850**
Comptes ordinaires créditeurs à terme		562
Dettes rattachées		288
Total des opérations avec la clientèle (*)	**17 766**	**10 539**
(*) Dont entreprises liées	*75*	*101*

Les échéances de ces opérations sont toutes à moins de trois mois.

Note 13 : Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Dettes représentées par un titre	**264 669**	**17 488**
Titres de créances négociables	264 669	17 488
Dettes rattachées sur dettes représentées par un titre	**152**	
Titres de créances négociables	152	
Total des dettes représentées par un titre	**264 821**	**17 488**

Ventilation par durées résiduelles	12/2014	12/2013
Inférieur à 3 mois	131 080	16 453
De 3 à 12 mois	133 741	1 035
De 1 à 5 ans		
Supérieur à 5 ans		
Total des dettes représentées par un titre	**264 821**	**17 488**

Note 14 : Autres passifs

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Etat	28 969	18 420
Fournisseurs	3 859	39 816
Dettes sociales	49 216	48 902
Créditeurs divers	8 309	16 767
Dettes rattachées sur créditeurs divers	105 639	61 859
Dépôts de garantie reçus sur opérations de crédit-bail et as.	9 535	11 172
Total des autres passifs	**205 527**	**196 936**

Note 15 : Comptes de régularisation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Produits constatés d'avance sur opérations de crédit-bail et ass.	190 019	178 411
Produits constatés d'avance sur opérations avec la clientèle	213	167
Autres produits constatées d'avance		34 806
Autres charges à payer	14 099	5 124
Autres comptes de régularisation passif	1 029	750
Total des comptes de régularisation	**205 360**	**219 258**

Note 16 : Provisions

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2013	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2014
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions sur opérations non bancaires	**38 680**	**13 110**	**(2 800)**	**(7 896)**	**499**	**41 593**
Engagements de retraite	25 569	1 904	(2 500)			24 973
Autres litiges avec le personnel	4 023	874	(300)			4 597
Autres risques et charges	9 088	10 332		(7 896)	499	12 023
Total des provisions	**38 680**	**13 110**	**(2 800)**	**(7 896)**	**499**	**41 593**

(*) Autres variations = Reclassements et fusion

Aucun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, ne devrait entraîner des pertes significatives n'ayant pas été provisionnées.

Note 16.1 : Provisions pour engagements de retraite et assimilés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Valeur actuarielle des engagements	Valeur actuarielle des fonds investis	Engagements nets des fonds investis	Ecarts actuariels	Provision au bilan
Solde au 31 décembre 2012	**27 900**	**0**	**27 900**	**(3 177)**	**24 723**
Charge nette de l'exercice 2013	2 270		2 270		2 270
Prestations et contributions payées	(1 424)		(1 424)		(1 424)
Ecarts actuariels	(642)		(642)	642	
Solde au 31 décembre 2013	**28 104**	**0**	**28 104**	**(2 535)**	**25 569**
Charge nette de l'exercice 2014	(596)		(596)		(596)
Prestations et contributions payées					
Ecarts actuariels	4 877		4 877	(4 877)	
Solde au 31 décembre 2014	**32 385**	**0**	**32 385**	**(7 412)**	**24 973**

Principales hypothèses actuarielles retenues	12/2014	12/2013
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	2,26%	2,16%
Taux d'actualisation financière	1,89%	3,19%
Taux de départ des salariés de l'entreprise	5,83%	3,79%

Note 16.2 : Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2013	Dotations	Reprises	Autres (*) variations	12/2014
Dépréciation	**201 768**	**119 723**	**(134 408)**		**187 083**
Opérations avec la clientèle	201 768	119 723	(134 408)		187 083
Total	**201 768**	**119 723**	**(134 408)**		**187 083**

(*) Autres variations = Reclassements et fusion

Note 17 : Dettes subordonnées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Titres participatifs	9 188	9 188
Dettes rattachées sur titres participatifs	127	127
Total des dettes subordonnées	**9 315**	**9 315**

Ventilation par durées résiduelles	12/2014	12/2013
Inférieur à 3 mois		
De 3 à 12 mois	127	127
De 1 à 5 ans		
Supérieur à 5 ans	9 188	9 188
Total des dettes subordonnées	**9 315**	**9 315**

Les titres participatifs ont été émis en 1985 par Diac SA.

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale au TAM (Taux Annuel Monétaire)
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %.

Note 18 : Capitaux propres

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2013	Affectation Résultat 2013	Variation 2014	12/2014
Capital souscrit	61 000			61 000
Réserve légale	6 100			6 100
Provisions réglementées et subventions d'investissement			342	342
Report à nouveau	(29 964)	29 988	(40 522)	(40 498)
Résultat de l'exercice	33 668	(33 668)	50 401	50 401
Total des capitaux propres	**70 804**	**(3 680)**	**10 221**	**77 345**

Le capital est constitué de 4 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15,25 euros conférant à leurs propriétaires les mêmes droits.

Note 19 : Engagements donnés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Engagements de financement	**505 924**	**549 756**
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle	505 924	549 756
Engagements de garantie		**240 381**
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit		240 381
Autres engagements donnés	**398 138**	**735 553**
Valeurs affectées en garantie	398 138	735 553
Total des engagements donnés (*)	**904 062**	**1 525 690**
(*) Dont entreprises liées	*296*	*975 934*

Les échéances de ces opérations sont toutes à moins de trois mois.

Note 20 : Engagements reçus

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Engagements de financement	**1 003 737**	**1 085 162**
Ouverture de crédits confirmés reçus des établissements de crédit	1 000 000	1 000 001
Autres engagement reçus des établissements de crédit	3 490	84 744
Ouverture de crédits confirmés reçus de la clientèle	247	417
Engagements de garantie	**1 464 179**	**1 405 893**
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	22 305	23 413
Cautions, avals et autres garanties reçus de la clientèle	802 800	767 662
Engagement de reprise des véhicules loués	639 074	614 818
Total des engagements reçus (*)	**2 467 916**	**2 491 055**
(*) Dont entreprises liées	*1 302 667*	*1 362 744*

Ventilation par durées résiduelles	12/2014	12/2013
Inférieur à 3 mois	906 166	938 986
De 3 à 12 mois	1 198 750	178 134
De 1 à 5 ans	362 999	1 373 933
Supérieur à 5 ans	1	2
Total des engagements reçus	**2 467 916**	**2 491 055**

Note 21 : Instruments financiers à terme et change au comptant

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/14	Juste valeur 12/14
Couverture du risque de taux					
Swap de taux					
Achats (Emprunts) de swaps de taux		929 133		929 133	
Ventes (Prêts) de swaps de taux		929 133		929 133	

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/13	Juste valeur 12/13
Couverture du risque de taux					
Swap de taux					
Achats (Emprunts) de swaps de taux		865 817		865 817	
Ventes (Prêts) de swaps de taux		865 817		865 817	

Les opérations sur instruments financiers de taux d'intérêts sont réalisées dans le cadre de la couverture globale du risque de taux d'intérêt. Les interventions sur les marchés d'instruments financiers à terme, principalement effectuées sur des marchés de gré à gré, ont essentiellement pour but de minimiser l'exposition aux risques de taux d'intérêt.

Note 22 : Intérêts et produits assimilés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit	32 709	2 737
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	131 951	150 177
Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	10 091	5 815
Total des intérêts et produits assimilés	**174 751**	**158 729**

Note 23 : Intérêts et charges assimilées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit	(179 624)	(180 798)
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	(156)	(51 651)
Intérêts et charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		(20 143)
Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(2 857)	(209)
Intérêts et charges sur dettes subordonnées	(595)	(597)
Total des intérêts et charges assimilées	**(183 232)**	**(253 398)**

Les commissions non étalables versées au réseau, comptabilisées sur les postes Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle et sur opérations de crédit-bail et assimilés, sont désormais classées en charges d'exploitation.

Note 24 : Produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	**665 146**	**858 197**
Loyers	543 245	556 036
Intérêts de retard	1 391	1 945
Plus-values sur cession immobilisations	123 955	304 278
Perte sur créances irrécouvrables (part intérêts)	(3 301)	(3 783)
Reprises de provisions	196	243
Dotations aux provisions	(340)	(522)
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	**(593 491)**	**(764 625)**
Dotation aux amortissements	(564 309)	(554 665)
Reprises d'amortissements	148	117
Etalement des commissions et autres charges versées	780	1
Moins-values sur cession immobilisations	(22 975)	(202 878)
Autres charges	(7 135)	(7 200)
Total sur opérations de crédit bail et assimilées	**71 655**	**93 572**

Note 25 : Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Revenus du portefeuille de placement	160 907	157 439
Revenus des titres détenus à long terme	1	1
Revenus des parts dans les entreprises liées et titres de participations	49 253	44 802
Total des revenus des titres à revenu variable	**210 161**	**202 242**

Les revenus du portefeuille de placement correspondent à la rémunération de la part résiduelle dans les FCT.

Note 26 : Commissions

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Commissions (Produits)	**10 643**	**11 113**
Commissions clientèles	222	
Commissions titres	9 552	10 239
Commissions autres	869	874
Commissions (Charges)	**(546)**	**(1 831)**
Commissions établissements de crédit	(109)	(226)
Commissions titres	(15)	
Commissions autres	(422)	(1 605)
Total des commissions	**10 097**	**9 282**

Note 27 : Gains ou pertes sur portefeuilles de négociation ou de placement

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	**1 866**	
Opérations de changes	(1)	
Opérations de taux	1 867	
Total des gains ou perte sur opérations financières	**1 866**	

Note 28 : Autres produits d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Autres produits d'exploitation bancaire	**72 667**	**63 547**
Produits des prestations accessoires aux contrats de financement	60 762	51 451
Produits des prestations des activités de service		8
Transferts de charges (dt ind. d'assurances reçues sur sinistres véhicules)	11 720	11 425
Autres produits d'exploitation bancaire	185	663
Autres produits d'exploitation	**56**	**73 184**
Refacturations de charges d'exploitation		73 076
Produits des prestations des activités de service	8	
Autres produits d'exploitation	48	108
Total des autres produits d'exploitation	**72 723**	**136 731**

Les refacturations de charges d'exploitation, d'un montant de 73 076 K€ en 2013, sont désormais classées en charges générales d'exploitation.

Note 29 : Autres charges d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Autres charges d'exploitation bancaire	**(8 480)**	**(12 956)**
Charges des prestations accessoires aux contrats de financement	(6 263)	(5 690)
Coût de distribution non étalable		(3 993)
Opérations faites en commun	(2 689)	(2 168)
Autres charges d'exploitation bancaire	(861)	(950)
Variation des provisions pour risques et charges d'exploitation bancaire	1 333	(155)
Autres charges d'exploitation	**2 267**	**(33)**
Autres charges d'exploitation	(17)	(33)
Variation provisions pour risques et charges d'exploitation	2 284	
Total des autres charges d'exploitation	**(6 213)**	**(12 989)**

Note 30 : Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Frais de personnel	**(45 101)**	**(111 262)**
Salaires et traitements	(70 386)	(65 759)
Charges sociales sur retraites	(7 232)	(7 705)
Autres charges sociales	(26 027)	(30 792)
Participation des salariés	(2 697)	(2 880)
Refacturation des frais de personnel	62 742	
Autres frais de personnel	(1 501)	(4 126)
Autres frais administratifs	**(129 294)**	**(55 780)**
Impôts et taxes	(11 462)	(8 354)
Travaux, fournitures et services extérieurs	(59 806)	(46 599)
Commissions non étalables versées au réseau commercial	(96 056)	
Variation des provisions sur autres frais administratif	(402)	
Refacturation des frais administratifs	38 432	
Autres frais administratifs		(827)
Total des autres charges générales d'exploitation (*)	**(174 395)**	**(167 042)**
(*) dont honoraires de commissariat aux comptes	*(210)*	*(209)*

Depuis 2014, les refacturations de charges d'exploitation et les commissions non étalables versées au réseau sont classées en charges d'exploitation.

Montants 2013
- refacturation des frais de personnel 54 484 K€
- refacturation des frais administratifs 19 592 K€
- commissions non étalables 71 794 K€

Effectif moyen	12/2014	12/2013
Employés	0	
Agents de maîtrise	557	588
Cadres	665	654
Total	**1 224**	**1 242**

Note 31 : Coût du risque par catégorie de clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Coût du risque sur opérations de location	**1 123**	**(9 181)**
Dotations aux provisions	(11 823)	(13 034)
Reprises de provisions	13 775	15 929
Abandons de créances	(10 960)	(12 076)
Récupérations sur créances amorties	10 131	
Coût du risque sur opérations de crédit	**(90 510)**	**(97 105)**
Dotations aux provisions	(106 541)	(86 686)
Reprises de provisions	116 920	101 196
Abandons de créances	(103 627)	(115 687)
Récupérations sur créances amorties	2 738	4 072
Coût du risque sur autres opérations avec la clientèle	**68**	**947**
Dotations aux provisions		(23)
Reprises de provisions	123	979
Abandons de créances	(55)	(9)
Total du coût du risque	**(89 319)**	**(105 339)**

Note 32 : Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2014	12/2013
Gains ou pertes sur immobilisations financières	236	(21 853)
Total des gains ou pertes sur actifs immobilisés	**236**	**(21 853)**

Note 33 : Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat représente uniquement l'impôt exigible en France au titre de l'exercice et ne tient pas compte des éventuels actifs ou passifs latents d'impôt.

Diac S.A est également soumise à la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés dont le taux en vigueur est de 10.7 % ce qui porte son taux d'imposition sur les bénéfices à 38%.

La société est intégrée fiscalement par la société Renault SA. L'impôt comptabilisé correspond à celui qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale.

Note 34 : Résultat par secteurs d'activité

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature et zones géographiques d'implantation	12/2014	12/2013
Financement Clientèle		
Produit net bancaire	223 492	209 446
Résultat brut d'exploitation	68 323	44 862
Résultat d'exploitation	25 066	25 718
Résultat courant avant impôt	25 066	25 718
Financement Réseaux		
Produit net bancaire	79 062	82 517
Résultat brut d'exploitation	56 529	64 532
Résultat d'exploitation	10 467	(8 733)
Résultat courant avant impôt	10 467	(8 733)
Autres activités		
Produit net bancaire	49 254	42 206
Résultat brut d'exploitation	49 254	57 733
Résultat d'exploitation	49 254	44 803
Résultat courant avant impôt	49 490	22 950
Toutes activités		
Produit net bancaire	351 808	334 169
Résultat brut d'exploitation	174 106	167 127
Résultat d'exploitation	84 787	61 788
Résultat courant avant impôt	85 023	39 935

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Tableau des filiales et des participation

(En milliers d'euros)

Détail des participations dont la valeur excède 1% du capital de la société (en KEUR)	Pays	Capital social	Capitaux propres (hors capital social)	% de détention	Résultats nets du dernier exercice clos
Filiales détenues à + de 50%					
Diac Location	France	29 241	2 932	100,00%	32 944

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en KEUR)	Filiales		Participations		Autres sociétés	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	81 347				96	0
Valeur comptable nette des titres détenus	81 347				96	0
Prêts et avances consentis par la société						
Cautions et avals donnés par la société						
Dividendes encaissés par la société	49 253				1	

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

31 décembre 2014

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RESEAU

En Milliers d'Euros	Réseau CAC ERNST&YOUNG				Réseau CAC KPMG				Réseau CAC DELOITTE TOUCHE TOHMATSU				Réseau CAC AUTRES			
	2 014		2 013		2 014		2 013		2 014		2 013		2 014		2 013	
	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
1- Honoraires d'audit																
1.1 Commissaires aux comptes, certifications, examens des comptes individuels et consolidés	166	100%	127	94%	187	100%	0	0%	0	0%	224	97%	0	0%	0	0%
1.2 Prestations directement liées à la mission d'audit	0	0%	8	6%	0	0%	0	0%	0	0%	8	3%	0	0%	0	0%
Total des honoraires	**166**	**100%**	**135**	**100%**	**187**	**100%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**232**	**100%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
2- Autres prestations																
2.1 Juridique, fiscal, social	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
2.2 Systèmes d'information	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
2.3 Autres (vérification de stock…)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total des autres prestations	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
TOTAL GENERAL	**166**		**135**		**187**		**0**		**0**		**232**		**0**		**0**	